



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

CL/207/SR  
23 juillet 2021

## Compte rendu du Conseil directeur

**207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne)**

**24-25 mai 2021**

## Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/206/A.1.rev) .....	4
2. Adoption du Règlement spécial relatif au déroulement des sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes (CL/207/2-P.1) .....	4
3. Approbation du compte rendu de la 206 <sup>e</sup> session du Conseil directeur (CL/206/SR) .....	4
4. Vision du Président de l'UIP et rapport sur ses activités depuis la 206 <sup>e</sup> session du Conseil directeur .....	4
5. Rapport d'impact annuel de l'UIP présenté par le Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2020 .....	6
6. Élections au Comité exécutif et aux autres organes de l'UIP (CL/207/6-R.1 et P.1 à P.14) .....	8, 13, 17
7. Questions relatives aux Membres de l'UIP	
a) Réalisation de l'objectif d'universalité (CL/207/7a)-P.1).....	9
b) Situation de certains parlements .....	11, 14
8. Résultats financiers pour 2020 (CL/207/8-R.1 à R3) .....	18
9. Prochaines réunions interparlementaires (CL/207/9-P.1) .....	21
10. Création d'un Prix Cremer-Passy de l'UIP (CL/207/10-P.1) .....	22
11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/207/11a)-R.1) .....	23
b) Forum des femmes parlementaires (CL/207/11b)-R.1) .....	29
c) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/207/11c)-R.1) .....	30
d) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/207/11d)-R.1) .....	30
e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/207/11e)-R.1).....	31
f) Groupe consultatif sur la santé (CL/207/11f)-R.1) .....	32
g) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/207/11g)-R.1) .....	32
12. Révision de la Stratégie de l'UIP .....	33
13. Divers .....	33

# Première séance

Lundi 24 mai 2021  
(après-midi)

*La séance est ouverte à 14 h 10 (HAEC) sur la plateforme de visioconférence Interprefy, sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.*

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Le Président**, accueillant les participants pour la première fois dans son nouveau rôle de Président de l'UIP, déclare que la présente réunion du Conseil directeur est la deuxième à se tenir en ligne, ce qui montre au monde entier que l'UIP et ses Membres continuent de travailler, notamment pour trouver des solutions permettant d'accélérer la reprise socio-économique post-pandémie de COVID-19. Il dit avoir hâte que reprennent les réunions en présentiel compte tenu des avantages qu'elles procurent, tout en reconnaissant que les réunions en ligne demeurent la seule option disponible à l'heure actuelle pour discuter des travaux de l'UIP et prendre des décisions sur les questions importantes relatives au fonctionnement et à la gouvernance de l'Organisation. Il invite le Secrétaire Général à présenter les dispositions spéciales prévues pour la 142<sup>e</sup> Assemblée.

**Le Secrétaire général**, souhaitant la bienvenue aux Membres qui participent à la réunion en ligne, convient qu'il est important pour l'UIP de continuer à se réunir dans les circonstances exceptionnelles actuelles et de relever les défis du moment. Sur la base des décisions du Comité exécutif, le Secrétariat travaille depuis le début de l'année 2021 sur les dispositions spéciales prises pour la présente Assemblée. Le Conseil sera prochainement invité à approuver le Règlement spécial régissant les sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes, qui a été élaboré par un groupe de travail créé par le Comité exécutif, avec le soutien du Secrétariat et du conseiller juridique indépendant, et approuvé sans objection par les Membres via la procédure écrite d'approbation tacite.

Le calendrier et les modalités de travail de l'Assemblée sont en train d'être parachevés conformément aux informations communiquées dans les annexes de la convocation à l'Assemblée transmise le 26 mars 2021. Dans les prochains jours, le Conseil et l'Assemblée feront le point sur les travaux entrepris et adopteront officiellement un certain nombre de décisions. Conformément à la demande du Président, plusieurs organes statutaires de l'UIP ont travaillé sans relâche depuis la précédente Assemblée.

Cette semaine, les séances plénières du Conseil directeur et de l'Assemblée se déroulent via une plateforme en ligne intégrée et accessible à tous, qui propose à la fois des services d'interprétation en plusieurs langues, un flux vidéo avec de multiples participants ainsi que des fonctionnalités spéciales, comme une bibliothèque de documents écrits et vidéo qui permet aux participants de consulter diverses informations relatives à l'Assemblée. Le niveau de participation à la présente Assemblée est élevé : au 21 mai 2021, on dénombrait 135 délégations nationales comprenant plus de 750 parlementaires et quelque 45 présidents de parlement.

Conformément à l'article 2.3 du Règlement spécial adopté en novembre 2020, la participation des Membres de l'UIP au Conseil directeur est limitée aux membres titulaires. Tous les Membres de l'UIP à jour dans le paiement de leurs contributions peuvent désigner trois membres avec droit de vote au Conseil directeur, à condition que les délégations soient mixtes. Les délégations non mixtes seraient limitées à un seul membre.

Conformément aux articles 4 et 3.2 du même Règlement spécial, qui portent respectivement sur le quorum et la date limite d'inscription, le nombre de membres du Conseil directeur inscrits à la date limite d'inscription est utilisé pour constater le quorum. À la date limite fixée au 9 mai 2021, 245 membres du Conseil directeur s'étaient inscrits à l'Assemblée. Le quorum pour la présente session a donc été fixé à 123 parlementaires.

Fidèle à son esprit d'ouverture, l'UIP a accepté les nombreuses inscriptions reçues après la date limite et se réjouit de l'intérêt suscité par l'Assemblée, malgré les multiples difficultés liées à la pandémie. Le Secrétaire général espère que les délibérations seront fructueuses et que l'Assemblée sera couronnée de succès.

Point 1 de l'ordre du jour

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
(CL/207/A.1.rev)

*L'ordre du jour est adopté.*

Point 2 de l'ordre du jour

**ADOPTION DU RÈGLEMENT SPÉCIAL RELATIF AU DÉROULEMENT DES SESSIONS  
EN LIGNE DE L'ASSEMBLÉE ET DES COMMISSIONS PERMANENTES**  
(CL/207/2-P.1)

*Le Règlement spécial est adopté.*

Point 3 de l'ordre du jour

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 206<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR**  
(CL/206/SR)

*Le compte rendu est adopté.*

Point 4 de l'ordre du jour

**VISION DU PRÉSIDENT DE L'UIP ET RAPPORT SUR SES ACTIVITÉS  
DEPUIS LA 206<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR**

**Le Président**, exposant sa vision pour l'UIP qu'il avait brièvement présentée peu après son élection en novembre 2020, et rendant compte de ses activités depuis sa prise de fonction, souligne que la collaboration permet aux parlementaires de renforcer leur action et au personnel de l'UIP de répondre aux besoins de l'Organisation, notamment dans le contexte particulier actuel. Ses principaux objectifs consistent à renforcer la visibilité, la pertinence et l'inclusivité de l'UIP, à accorder davantage de pouvoir aux femmes et aux jeunes dans la vie politique, et à renforcer la démocratie et les parlements à travers le monde. Il explique que, compte tenu des circonstances particulières et malgré tous ses efforts, il lui a été difficile de poursuivre ses projets dans ces domaines aussi pleinement qu'il l'aurait souhaité depuis son entrée en fonction il y a six mois. Il a néanmoins participé à 61 réunions et effectué six visites officielles.

Lors d'une série de réunions en ligne avec le Secrétaire général et son équipe, il s'est concentré sur les efforts visant à améliorer la bonne gouvernance et la pertinence de l'UIP. Il s'est également employé à renforcer la visibilité de l'Organisation en tant qu'acteur de la scène politique internationale, à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme pour tous et à rechercher des solutions par la voie du dialogue. Pour ce faire, il a tenu des réunions en ligne et en présentiel avec de nombreux parlementaires, a participé à des webinaires et à d'autres événements, a été actif sur les réseaux sociaux et dans d'autres réseaux mondiaux, et a également proposé la création d'un prix Cremer-Passy – qui fera l'objet d'un point de l'ordre du jour – destiné à récompenser les défenseurs de la démocratie. Il a en outre œuvré à renforcer la participation des femmes et des jeunes à la vie politique en soutenant activement les travaux du Forum des jeunes parlementaires et du Forum des femmes parlementaires et a, entre autres, élaboré une stratégie visant à promouvoir l'universalité de l'UIP.

S'agissant du Comité exécutif, ce dernier a dérogé à sa pratique habituelle consistant à se réunir uniquement avant la tenue des Assemblées. Il s'est en effet réuni en ligne à de nombreuses reprises au cours de l'année 2021 afin de discuter des points inscrits à son ordre du jour. Plusieurs réunions en ligne ont également été organisées afin de préparer la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement (Vienne, 7 et 8 septembre). Les membres du Comité préparatoire travaillent d'arrache-pied à l'organisation de cet événement, qui sera le premier à se dérouler en présentiel depuis de nombreux mois. Enfin, le Président indique qu'il espère poursuivre ses visites officielles en 2021, en plus des six qu'il a déjà effectuées au Costa Rica, aux Émirats arabes unis, en Espagne, en Inde, au Koweït et au Qatar.

Il se fera un plaisir de répondre à toute question ou demande d'éclaircissement concernant ses activités, qui ont été rendues possibles grâce à l'important soutien fourni par le personnel de son propre parlement, ainsi qu'à celui fourni par le Secrétaire général et son équipe.

**M. P.T.C. Skelemani** (Botswana) félicite le Président pour ses activités et espère que ses prochaines visites officielles le mèneront en Afrique australe, où il sera le bienvenu.

**Mme R. Kavakci Kan** (Turquie), remerciant le Président pour sa transparence et sa disponibilité, dit avoir apprécié sa réunion en ligne avec ce dernier et lui réitère son invitation à se rendre en Turquie lorsqu'il en aura l'occasion.

**Mme S. Ntakarutimana** (Burundi) salue la vision claire que le Président a pour l'UIP, notamment en ce qui concerne la participation des femmes et des jeunes aux travaux de l'Organisation. Elle l'invite à se rendre sur le continent africain, notamment au Burundi, où il est le bienvenu.

**Le Président**, faisant part de ses remerciements pour les paroles aimables et les invitations qui lui ont été adressées, déclare qu'il sera heureux de se rendre en Afrique et d'y organiser des activités au nom de l'UIP dès que les déplacements y seront plus faciles. Il précise qu'en tant qu'organisation inclusive, l'UIP accorde la même importance à tous les pays, quelles que soient leur taille ou leurs ressources.

**Mme C. Roth** (Allemagne) exprime sa profonde gratitude au Président ainsi qu'au Secrétaire général et à son équipe pour les vastes efforts qu'ils déploient en vue de renforcer l'UIP. En ces temps difficiles, les parlements revêtent une importance décisive, notamment en raison du rôle de gardiens de la démocratie et d'ambassadeurs des droits de l'homme qui incombe aux parlementaires. Elle dit avoir hâte de rencontrer le Président en personne dès que l'occasion se présentera.

**M. P.C. Dolawatte** (Sri Lanka), souscrivant aux propos qui viennent d'être prononcés, se félicite du fait que la technologie permette aux parlementaires de se réunir à un moment où le monde est en proie à des problèmes tels que la pandémie et les changements climatiques, et ajoute attendre avec impatience le jour où les Membres de l'UIP pourront de nouveau se réunir en présentiel.

**M. A. Alnuaimi** (Émirats arabes unis) se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer à la présente réunion et espère que le Président concentrera son action autour des priorités d'intérêt commun, comme l'éradication de la pauvreté, la lutte contre le chômage et l'atténuation des effets des changements climatiques. Dans cette optique, il appelle les parlementaires à poursuivre leurs efforts conjoints en vue de bâtir un monde meilleur, où règnent le bien-être et la paix pour tous.

**Le Président** rappelle que, compte tenu du fait que l'UIP existe depuis plus de 130 ans et qu'elle réunit des membres des cinq continents, elle a un rôle particulier à jouer au sein du système multilatéral et qu'elle se doit d'être visible, pertinente et respectée. Par conséquent, toutes les initiatives allant dans le sens des efforts déployés par l'UIP pour s'attaquer aux problèmes mondiaux, comme les changements climatiques, la corruption ou la reprise post-pandémie, ou défendre activement les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme au quotidien, sont les bienvenues.

Rappelant que le Comité exécutif s'est réuni à de nombreuses reprises au cours des six derniers mois, le Président exprime sa gratitude envers tous les membres du Comité pour leur coopération et la franchise de leurs échanges à propos des dossiers importants de l'UIP, soulignant que ces échanges ont permis de faire avancer les travaux du Comité. Le Comité exécutif est convenu que les organes statutaires et les groupes géopolitiques de l'UIP doivent poursuivre leurs travaux tout au long de l'année. Il a également souligné l'importance de continuer à renforcer le partenariat stratégique entre l'UIP et l'ONU car il s'agit d'un partenariat gagnant-gagnant, de la même manière que chaque face d'une même pièce n'a aucune valeur sans l'autre.

Les recommandations du Comité exécutif soumises à l'approbation de l'ensemble des Membres de l'UIP via la procédure écrite d'approbation tacite et considérées comme approuvées en conséquence comprennent des protocoles d'accord nouveaux ou révisés avec des institutions spécialisées des Nations Unies, conformément à l'Accord de coopération conclu en 2016 entre l'ONU et l'UIP. Ces institutions sont le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Les recommandations du Comité portent également sur le mandat et les modalités de fonctionnement du nouveau Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, ainsi que sur le rapport d'une consultante indépendante concernant la stratégie globale de l'UIP en matière de transparence, de reddition de comptes et d'ouverture.

Le Président considère que le Conseil souhaite approuver officiellement les recommandations du Comité exécutif.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Point 5 de l'ordre du jour

### **RAPPORT D'IMPACT ANNUEL DE L'UIP PRÉSENTÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'UIP EN 2020**

*Projection d'un film présentant les activités accomplies par l'UIP en 2020.*

**Le Secrétaire général**, illustrant sa présentation du [Rapport d'impact 2020](#) à l'aide d'un diaporama numérique, déclare que, malgré les difficultés et contraintes liées à la pandémie de COVID-19 en 2020, l'UIP a su faire preuve de résilience et a poursuivi ses activités. Les parlements ont eux aussi continué à jouer leur rôle en s'efforçant de lutter efficacement contre la pandémie, conformément aux attentes des citoyens, et l'UIP est fière d'avoir contribué à cet effort. Avec l'élection du nouveau Président de l'UIP, l'année 2020 a été une année de transition pour l'Organisation, mais cette transition s'est déroulée sans heurts grâce au soutien sans faille du nouveau Président lui-même. En un mot, l'année 2020 a marqué un tournant pour l'UIP : l'Organisation s'est rapidement adaptée au télétravail, elle a trouvé de nouveaux moyens de soutenir ses Membres et a accéléré sa transformation numérique, si bien que, dans l'ensemble, ses activités n'ont pas été trop perturbées par la pandémie.

S'agissant de l'Objectif stratégique 1, qui porte sur l'activité principale consistant à renforcer les parlements, l'UIP a soutenu les parlements dans leur lutte contre la pandémie, notamment par le biais de sa campagne [Les parlements en période de pandémie](#). Cette campagne a été mise en place pour suivre le fonctionnement des parlements à travers le monde, recenser les bonnes pratiques dans le domaine du télétravail et fournir des informations pertinentes aux parlements qui manquent de moyens technologiques. Le [Centre de l'UIP pour l'innovation au parlement](#) a été très actif et témoigne de la clairvoyance de l'Organisation, qui a créé un organe spécialisé chargé d'étudier les moyens de tirer parti des nouvelles technologies afin d'améliorer le fonctionnement des parlements. L'UIP a poursuivi ses programmes de renforcement des capacités des parlementaires décrits dans le *Rapport d'impact 2020*, à l'exception du Myanmar, où les récents événements ont amené l'Organisation à suspendre son soutien au parlement de ce pays.

Concernant l'Objectif stratégique 2, qui porte sur l'autonomisation des femmes, l'UIP a – en plus de ses activités habituelles dans ce domaine – mis l'accent sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, compte tenu notamment de la recrudescence de ce type de violence constatée pendant la pandémie. L'Organisation a par exemple publié une [note d'orientation à l'intention des parlements sur le genre et la COVID-19](#) ainsi que des [lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements](#), qui ont rencontré un franc succès.

S'agissant de l'Objectif stratégique 3, relatif à la défense des droits de l'homme, le Comité des droits de l'homme des parlementaires a poursuivi ses activités sans être ébranlé par les restrictions liées à la pandémie, et a même vu sa charge de travail augmenter par rapport à 2019, puisqu'il examine désormais 552 allégations de violations dans 42 pays. Des exemples de résultats fructueux obtenus en 2020 grâce au travail du Comité sont présentés

dans le *Rapport d'impact 2020*. À cette liste s'ajoute le cas d'un parlementaire mongol emprisonné à tort pour un crime qu'il n'avait pas commis et qui a été libéré tout récemment grâce à l'action du Comité.

Conformément à l'Objectif stratégique 4, l'UIP a continué, comme à son habitude, de promouvoir la paix, notamment en aidant les parlements à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a consacré une grande partie de l'année 2020 à développer des outils, notamment une carte interactive et une application, pour permettre aux parlements de contribuer efficacement à l'éradication du fléau qu'est le terrorisme. L'UIP a également collaboré avec ses partenaires de l'ONU et d'autres institutions en vue d'inciter davantage de pays à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont le nombre s'élève désormais à environ 50, notamment grâce aux efforts considérables déployés par l'UIP et ses Membres.

Concernant l'Objectif stratégique 5, qui vise à promouvoir le dialogue en vue de résoudre les conflits et les problèmes mondiaux, il importe de rappeler que l'UIP a été créée en 1889 sur la base de ce principe même. Par conséquent, l'UIP a toujours servi de plateforme destinée à promouvoir le dialogue parlementaire, notamment par le biais de manifestations comme la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, dont le volet en ligne s'est tenu en août 2020. Son volet en présentiel, qui se tiendra à Vienne en septembre 2021, offrira aux dirigeants des parlements une nouvelle occasion de poursuivre le dialogue.

L'Objectif stratégique 6, qui vise à rajeunir les parlements en promouvant l'autonomisation des jeunes, est devenu une composante essentielle de l'action de l'UIP au cours des dix années qui se sont écoulées depuis que l'Assemblée de l'Organisation a adopté sa résolution sur la participation des jeunes au processus démocratique, qui a jeté les bases de l'actuel Forum des jeunes parlementaires. En 2020, l'UIP a continué à mobiliser les jeunes parlementaires afin qu'ils participent à diverses manifestations, notamment à l'ONU, et un nombre record d'entre eux ont assisté à la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement. Le rapport biennal sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux a été présenté lors de la récente Conférence mondiale des jeunes parlementaires, en même temps que la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, à laquelle tous les parlementaires sont invités à participer.

S'agissant de l'Objectif stratégique 7, qui porte sur le soutien aux parlements en lien avec le programme mondial de développement, l'UIP a axé ses activités autour des Objectifs de développement durable (ODD), qui tracent la marche à suivre pour améliorer le bien-être de tous. Preuve de l'importance que l'Organisation accorde à cet objectif, elle a publié son outil d'auto-évaluation sur les ODD dans 13 langues. Cet outil a été conçu pour aider les parlements à évaluer l'efficacité des mesures qu'ils prennent en vue d'atteindre les ODD. L'UIP a également poursuivi sa collaboration avec d'autres partenaires, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, avec lequel l'UIP a élaboré une [note d'orientation à l'intention des parlementaires pour un après-COVID respectueux de l'environnement](#).

En ce qui concerne le renforcement de ses relations avec l'ONU, qui constitue l'essence de l'Objectif stratégique 8, l'UIP a mené de nombreuses activités en collaboration avec l'ONU qui sont présentées dans le *Rapport d'impact 2020*. Constituant les deux faces d'une même pièce, il est tout à fait naturel que les deux organisations collaborent sur les questions de gouvernance mondiale. L'UIP s'est donc attachée à garantir la participation des parlementaires aux processus mondiaux et à organiser des séances d'information à leur intention afin de les aider à trouver des moyens de relever les défis mondiaux au niveau national.

C'est grâce à sa solide structure de gouvernance que l'UIP a pu mener à bien les activités décrites dans le *Rapport d'impact 2020* et consolider ses réalisations. Le Secrétaire général salue donc l'action du Président de l'UIP et du Comité exécutif, qui est à la hauteur de sa réputation durement acquise d'organe de contrôle administratif de l'UIP et qui s'est réuni régulièrement en 2020 pour veiller à ce que l'ensemble des politiques et des cadres juridiques de l'UIP soient mis en œuvre comme prévu. Félicitant également ses collègues du Secrétariat de l'UIP pour leur travail et leur dévouement inlassables dans les circonstances difficiles et éprouvantes dues à la pandémie, il se dit convaincu que le personnel du Secrétariat continuera à répondre aux attentes des Membres et des partenaires de l'UIP.

Enfin, il se réjouit du fait que la visibilité médiatique de l'UIP s'accroisse de jour en jour et que l'Organisation soit de plus en plus souvent citée dans des articles en lien notamment avec l'égalité des sexes, les jeunes et le rôle des parlementaires concernant les enjeux mondiaux. L'ensemble du travail accompli par l'UIP est présenté dans le *Rapport d'impact 2020*.

**Le Président** remercie le Secrétaire Général pour sa présentation du *Rapport d'impact 2020*, qui rend compte de l'excellent travail accompli par lui-même et son équipe dans des circonstances inhabituelles.

**M. P.C. Dolawatte** (Sri Lanka), remerciant le Secrétaire général pour son exposé instructif, explique que la représentation politique des femmes dans sa région s'améliore sur le plan statistique, bien qu'elle demeure faible. La plupart des femmes parlementaires d'Asie du Sud suivent les traces de membres connus de leur famille, tandis que les femmes issues de milieux plus modestes ont beaucoup moins de chances d'entrer au parlement.

**Mme R. Kavakci Kan** (Turquie), remerciant le Secrétaire général pour sa présentation très complète et rappelant le soutien apporté par l'UIP à la participation des jeunes à la vie politique, indique que la Constitution de son pays a été modifiée en 2017 pour permettre à toute personne âgée d'au moins 18 ans de se présenter à des élections. Elle appelle à soutenir la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*, ajoutant également que l'UIP doit prendre position en faveur de la paix et de la démocratie en dénonçant les pertes humaines en Palestine dues au terrorisme d'État.

**M. V. Tsvangirai** (Zimbabwe), s'exprimant au nom de M. J.F.N. Mudenda, annonce que la Constitution de son pays va être modifiée afin de prévoir un quota de 10 sièges pour les jeunes parlementaires. Cette initiative permettra au pays de tirer profit des idées de la jeunesse afin d'améliorer l'avenir. Il invite les autres parlements à joindre le geste à la parole en proposant des amendements analogues.

**M. E. Nyamaa** (Mongolie) exprime sa gratitude envers l'UIP et ses Membres pour le ferme soutien qu'ils ont apporté à son collègue, qui a été libéré après avoir été emprisonné illégalement et a pu reprendre ses fonctions parlementaires. Ce cas vient rappeler l'importance du soutien mutuel et de la coopération, ainsi que le rôle primordial joué par l'UIP pour que justice soit rendue aux parlementaires dont les droits de l'homme ont été bafoués.

**Le Président** dit qu'il est toujours gratifiant d'apprendre que le Comité des droits de l'homme des parlementaires obtient des résultats positifs dans son action qui consiste à défendre la démocratie et les droits de l'homme.

**M. S. Yang** (Cambodge) tient à remercier le Président, le Secrétaire général et le Comité exécutif pour le travail remarquable qu'ils accomplissent face à une maladie qui a causé tant de morts, de chagrin et de désespoir.

**Le Secrétaire général** exprime sa gratitude pour les compliments exprimés à l'égard des performances de l'UIP et déclare que l'importance clairement accordée aux jeunes parlementaires, à la solidarité parlementaire et à la défense des droits de l'homme des parlementaires, entre autres, orientera la nouvelle version de la Stratégie de l'UIP. Lui et son équipe se réjouissent de pouvoir continuer à agir au service des Membres de l'UIP.

*Le Conseil directeur prend note du Rapport d'impact 2020.*

#### Point 6 de l'ordre du jour

### **ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUX AUTRES ORGANES DE L'UIP** (CL/207/6-R.1 et P.1 à P.14)

**Le Président** indique que la liste de tous les candidats aux élections au Comité exécutif et aux autres organes de l'UIP figure dans le document CL/207/6-R.1 et que leurs curriculum vitae et lettres d'intention respectifs, contenus dans les documents CL/207/6-P.1 à P.14, sont disponibles sur la plateforme d'événements en ligne de l'Assemblée, où l'on trouve également des vidéos de présentation pour chaque candidat.

S'agissant du Comité exécutif, la candidature de M. A. Alnuaimi (Émirats arabes unis), représentant le Groupe arabe, pour un mandat complet allant de 2021 à 2025, a été reçue pour succéder à M. A. Abdel Aal (Égypte), dont le mandat prend fin à la présente session du Conseil directeur. Le Président considère que le Conseil souhaite approuver la candidature et l'élection de M. Alnuaimi en tant que membre du Comité exécutif.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** félicite M. Alnuaimi pour son élection et se dit convaincu qu'il apportera une contribution précieuse au Comité exécutif et à l'UIP dans son ensemble.

Il considère que le Conseil souhaite approuver les candidatures présentées par les groupes géopolitiques, telles qu'elles figurent dans le document CL/207/6-R.1, au Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, au Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et au Groupe de travail sur la science et la technologie.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** considère également que le Conseil souhaite prendre acte des candidatures présentées par les groupes géopolitiques, telles qu'elles figurent dans le document CL/207/6-R.1, pour les postes à pourvoir au sein de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, de la Commission permanente du développement durable, de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, qui ont été approuvées par les Commissions permanentes concernées. Le Conseil est également invité à prendre note de la nouvelle composition du Bureau des femmes parlementaires, tel qu'élu par le Forum des femmes parlementaires, et du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, tel qu'élu par le Forum des jeunes parlementaires.

*Il en est ainsi décidé.*

S'agissant du Comité des droits de l'homme des parlementaires, **le Président** indique que le Conseil devra élire six nouveaux membres, dont au moins deux femmes, pour un mandat unique de cinq ans. À la date limite fixée au 9 mai 2021, l'UIP avait reçu neuf candidatures pour les six sièges vacants.

En ce qui concerne le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, l'un des deux postes vacants devra être pourvu par une femme. Parmi les quatre candidatures reçues, seule une candidature féminine a été présentée, celle de Mme R. Kavakci Kan (Turquie), laquelle peut donc être considérée comme élue sans opposition. Le Président considère que le Conseil souhaite approuver cette élection.

*Il en est ainsi décidé.*

S'agissant du dernier poste vacant pour lequel trois candidats masculins sont en lice, **le Président** précise que les membres du Conseil disposeront d'un délai de 18 heures, de 17 h 00 (HAEC) à 11 h 00 (HAEC) le 25 mai 2021, pour élire à distance le candidat de leur choix. Le Secrétaire général expliquera la procédure avant le début du vote.

En réponse à l'observation de **M. B. Llano** (Paraguay) à l'appui du candidat du GRULAC à l'élection au Comité des droits de l'homme des parlementaires, il explique que les contraintes de temps ne permettent malheureusement pas de présenter les candidats pendant la réunion. Toutes les informations relatives aux candidats aux postes vacants sont disponibles sur la plateforme d'événements en ligne de l'Assemblée.

#### Point 7 de l'ordre du jour

### **QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP**

#### **a) Réalisation de l'objectif d'universalité (CL /207/7a)-P.1)**

**Le Président** indique que l'UIP continue à travailler avec plusieurs dirigeants en vue d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de regrouper au sein de l'UIP les parlements de tous les États membres de l'ONU. Les 14 parlements qui ne sont toujours pas affiliés à l'UIP — et qui sont tous aussi importants les uns que les autres aux yeux du Président — comprennent ceux

des États-Unis d'Amérique, du Libéria et de plusieurs petits États insulaires des Caraïbes et du Pacifique. S'agissant des États-Unis, acteur international majeur, le fait que le pays renoue avec le multilatéralisme et reprenne sa place au sein des différentes organisations internationales depuis l'arrivée de la nouvelle administration peut être interprété comme un signe encourageant.

**Le Secrétaire général**, présentant dans les grandes lignes les éléments relatifs à cette question contenus dans le document CL/207/7a)-P.1, dit partager le projet d'universalité de l'UIP, rappelle que 20 nouveaux Membres ont rejoint l'Organisation ces 10 dernières années et que des progrès significatifs ont été accomplis pour porter le nombre de Membres à 193, contre 179 actuellement. Il précise que le Groupe Asie-Pacifique et le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), ainsi que plusieurs Parlements membres comme celui du Guyana et de la Nouvelle-Zélande apportent un soutien utile en vue d'atteindre cet objectif. La participation des parlements non membres aux activités de l'UIP a toujours été fortement encouragée, notamment grâce au Fonds de solidarité parlementaire, créé en 2017, qui vient en aide aux parlements en proie à des difficultés financières. L'UIP entretient également un dialogue étroit avec le Congrès des États-Unis, auquel le Président et le Secrétaire général prévoient de se rendre en 2021 afin de poursuivre avec le Congrès les discussions sur sa réaffiliation à l'UIP. À cet égard, l'UIP tient à remercier l'Ambassadeur du Portugal aux États-Unis ainsi que la membre du Congrès Barbara Lee, qui prévoit de soumettre prochainement un projet de loi autorisant le Congrès à réintégrer l'Organisation. L'UIP compte sur la solidarité des groupes géopolitiques et de l'ensemble des parlements pour promouvoir les initiatives mises en place par l'Organisation en vue d'accroître le nombre de ses Membres.

**Le Président** ajoute que les parlements doivent travailler non seulement avec l'UIP mais aussi avec tous les acteurs qui peuvent contribuer à la réalisation de l'objectif en matière d'affiliation. Il remercie le Président de l'Assemblée nationale du Guyana et le Secrétariat du GRULAC, ainsi que le Groupe des Douze Plus et la Présidente du Groupe interparlementaire de la Nouvelle-Zélande, pour leur soutien et pour avoir assuré la liaison avec, respectivement, les parlements des îles des Caraïbes, le Congrès des États-Unis et les parlements des îles du Pacifique. Leurs efforts illustrent le travail d'équipe concerté qui doit être mis en œuvre en vue d'atteindre le résultat souhaité.

**Mme S. Marri** (Pakistan), saluant le travail accompli par l'UIP tel que décrit dans le *Rapport d'impact 2020*, convient que le travail d'équipe revêt un rôle important pour ce qui est d'aider les parlementaires à trouver des solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés et qui sont souvent difficiles à résoudre. Elle condamne les atrocités infligées par le pouvoir israélien aux Palestiniens innocents et désarmés, ajoutant que ces exactions constituent des crimes de guerre qui requièrent l'attention immédiate de la communauté internationale. L'UIP doit reconnaître la brutalité de ces crimes et afficher sa solidarité avec le peuple palestinien et tous les autres peuples qui connaissent une situation similaire, en dénonçant ce type d'atrocités.

**Le Président** affirme que seul le dialogue peut permettre de résoudre les problèmes comme ceux qui prévalent au Moyen-Orient, notant que ces problèmes constituent l'une des priorités du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient. Autre exemple de la pertinence de l'UIP : ledit Comité réunit exclusivement, et de façon systématique, des représentants d'Israël et de la Palestine pour des discussions en tête-à-tête. Sa mission, importante bien que difficile, consiste à maintenir un dialogue ouvert entre les deux parties et à comprendre leurs points de vue respectifs. En tant qu'organe élu, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient représente l'ensemble des Membres de l'UIP et son travail mérite le respect.

Passant à un autre sujet, il indique que le Comité exécutif a examiné la situation problématique de certains Membres, à savoir ceux dont le statut de membre est suspendu en raison d'arriérés et ceux passibles de restrictions en raison de problèmes politiques ou d'arriérés.

**Le Secrétaire général**, tout en précisant que la question des contributions non acquittées sera abordée sous un autre point de l'ordre du jour, explique que le Comité exécutif a examiné certains cas, notamment ceux du Mali et du Zimbabwe, et a pris note des

circonstances exceptionnelles à l'origine du non-paiement de leurs contributions. Compte tenu de ces circonstances particulières, le Comité exécutif a décidé de recommander que les Membres concernés soient autorisés à participer aux travaux du Conseil directeur et de l'Assemblée, étant entendu qu'ils feront tout leur possible pour s'acquitter de leurs contributions. Depuis, le Mali a informé l'UIP qu'il avait émis des instructions pour le paiement de ses contributions en souffrance. Quant au Zimbabwe, il est soumis à des sanctions qui l'empêchent d'effectuer des transferts d'argent à l'étranger et cherche donc en toute bonne foi d'autres modalités de paiement.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver les recommandations du Comité exécutif relatives à l'accroissement du nombre de Membres de l'UIP et à la résolution de la situation problématique de certains Membres.

*Il en est ainsi décidé.*

#### **b) Situation de certains parlements**

**Le Secrétaire général**, illustrant son propos sur la situation de certains parlements à l'aide d'un diaporama numérique, rappelle que, dans l'optique de proposer des solutions, l'UIP continue de suivre la situation des parlements dont le fonctionnement est interrompu ou qui traversent des crises majeures, politiques ou autres.

Commençant par la situation au Myanmar, il indique que les résultats des élections parlementaires libres et équitables organisées dans ce pays en novembre 2020 ont été annulés en février 2021 par l'armée à la suite du coup d'État. Les législateurs évincés lors du coup d'État ont formé un organe législatif en exil – le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) – qui a été déclaré illégal par la junte. En réponse à une demande adressée à l'UIP par la Mission permanente du Myanmar à Genève l'invitant à ne pas reconnaître le CRPH, l'Organisation a fait part de sa préoccupation et a condamné les atteintes aux processus démocratiques au Myanmar. Le Comité exécutif a recommandé que le Myanmar ne soit pas suspendu de l'UIP, bien que son parlement soit à l'arrêt, car une suspension serait à coup sûr interprétée par les autorités militaires du Myanmar comme une approbation de leurs agissements. Il a également recommandé que le CRPH se voie accorder le statut d'observateur à la présente Assemblée, en signe de solidarité avec ses membres. L'UIP espère que la situation reviendra rapidement à la normale au Myanmar et qu'un parlement pleinement opérationnel pourra de nouveau participer aux activités de l'Organisation.

**Mme A. Gerkens** (Pays-Bas), s'exprimant en sa qualité de Présidente du Groupe des Douze Plus, déclare que ce dernier soutient la recommandation du Comité exécutif ainsi que l'appel lancé par le Conseil de sécurité de l'ONU qui demande la libération immédiate de tous les prisonniers politiques au Myanmar et la cessation de toutes les mesures répressives à l'encontre de la population civile. Le Groupe rappelle la nécessité de soutenir les institutions et les processus démocratiques et d'assurer le plein respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'État de droit, et espère que le Conseil approuvera sa position.

**M. P.T.C. Skelemani** (Botswana) explique qu'il est important que le Conseil approuve la recommandation du Comité exécutif sur le Myanmar pour faire comprendre que le gouvernement émane du peuple et non de ceux qui brandissent des armes contre les civils.

**Le Président** considère que le Conseil souhaite approuver cette recommandation et la position du groupe des Douze Plus.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général**, évoquant la situation en République bolivarienne du Venezuela, dit que les élections législatives organisées dans ce pays en décembre 2020, après l'intervalle habituel de cinq ans, ont été boycottées par de nombreux Vénézuéliens. Dans le même temps, les parlementaires élus en 2015 ont décidé qu'ils devaient rester en fonction jusqu'à la tenue d'élections libres et équitables qu'ils considéreront comme telles. Le pays compte donc deux parlements et chacun a fourni au Comité exécutif des explications étayant sa demande d'affiliation à l'UIP.

Après avoir examiné les deux demandes et consulté les articles pertinents des Statuts et Règlements de l'UIP, le Comité exécutif a décidé qu'il devait évaluer la situation sur le terrain et a indiqué avoir reçu des deux parlements une invitation à se rendre dans le pays. Il s'agit là d'une évolution positive, étant donné que le Gouvernement vénézuélien n'avait jusqu'alors jamais manifesté aucune véritable volonté de coopérer de façon décisive et concrète en vue d'accueillir une délégation de l'UIP et de collaborer avec celle-ci. Le Comité exécutif a donc recommandé d'attendre la fin de la mission, qui se déroulera fin juin ou début juillet 2021, avant de prendre une décision à propos de l'affiliation du Venezuela à l'UIP. La mission examinera la situation politique du pays, notamment en ce qui concerne la légalité des dernières élections, et recueillera des informations de première main sur les cas des parlementaires vénézuéliens actuellement examinés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

**Le Président** souligne que l'UIP s'efforce d'établir un dialogue entre le pouvoir en place et l'opposition, notant que ces invitations attendues de longue date sont les bienvenues et que les conclusions de la mission seront communiquées au Comité exécutif, puis au Conseil directeur.

**M. P.T.C. Skelemani** (Botswana) estime que le dialogue est la seule manière de parvenir à une solution et que l'on ne peut qu'encourager la poursuite des efforts visant à rapprocher les deux parties.

**Le Président**, souscrivant à cette analyse, indique que l'UIP fera toujours tout ce qui est en son pouvoir pour rechercher des solutions, mais qu'elle se gardera de les imposer à quelque partie que ce soit. Il considère que le Conseil souhaite approuver la recommandation émise par le Comité exécutif à propos du Venezuela.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général**, évoquant la situation au Yémen, rappelle que le parlement élu en 2003 a fini par se scinder en deux factions, l'une basée à Sanaa et l'autre à Seyoun. Celle basée à Seyoun est loyale au Gouvernement yéménite reconnu par la communauté internationale et participe aux activités de l'UIP depuis 2019. Tenant compte de l'avis exprimé à ce sujet par le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, ainsi que par d'autres instances telles que le Parlement arabe, l'Union interparlementaire arabe et la Ligue des États arabes, le Comité exécutif a recommandé à l'UIP de continuer à reconnaître le Parlement basé à Seyoun comme l'organe législatif représentant le Yémen auprès de l'UIP. Il a également recommandé au chef de la délégation de continuer à promouvoir le dialogue entre les deux factions parlementaires, car il est essentiel d'obtenir le soutien de tous les parlementaires yéménites afin de résoudre la crise dans le pays et de permettre à la population de recevoir l'aide humanitaire dont elle a besoin.

**Le Président** précise que le Comité exécutif a recommandé de reconnaître le parlement basé à Seyoun comme le représentant du peuple yéménite car ledit parlement collabore avec l'UIP mais aussi parce qu'il est reconnu par l'ONU et la communauté internationale.

**M. A. Alnuaimi** (Émirats arabes unis), exprimant son soutien à la recommandation du Comité exécutif, dit qu'il est important de reconnaître le parlement basé à Seyoun comme le représentant du peuple yéménite. Ledit parlement s'efforce, comme il se doit, de trouver une solution pacifique, notamment en prenant part aux efforts internationaux déployés en ce sens. Sa reconnaissance par l'UIP contribuera à faire progresser ces efforts et aidera le Yémen à entrer dans une phase nouvelle et pacifique.

**M. C. Nshimirimana** (Burundi) ajoute que le peuple yéménite a besoin d'aide, que l'avenir du pays est en jeu et qu'il est essentiel de respecter la Constitution pour éviter de se retrouver dans une impasse.

**M. S. Albarkani** (Yémen) déclare que son pays est dévasté par une guerre épouvantable qui fait des centaines de victimes chaque jour et plonge la population dans une

situation très difficile. Les responsables demeurent indifférents aux appels lancés par la communauté internationale pour que cessent les combats, et ignorent les efforts de médiation déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Yémen, avec lequel le parlement basé à Seiyun travaille de manière constructive depuis deux ans, ce qui lui a valu d'être reconnu comme le parlement légitime du pays.

Malheureusement, le Yémen continue d'être le théâtre de violents affrontements, notamment dans la province de Marib. Par ailleurs, 46 parlementaires ont été condamnés à mort en vertu d'une fatwa édictée par les Houthis. M. Albarkani remercie l'UIP pour sa pleine coopération et ses échanges avec le parlement de son pays à la suite des résolutions adoptées par l'ONU. Le Yémen est fier d'être un membre de longue date de l'UIP, laquelle s'est toujours montrée généreuse dans son soutien. Il salue la recommandation du Comité exécutif et appelle tous les parlementaires à demander la libération des 46 parlementaires condamnés à mort. En réponse à l'intervention du représentant du Burundi, il assure que son parlement a toujours agi dans le respect de la Constitution du pays, et se dit confiant dans la capacité de l'UIP à aider le Yémen à sortir de cette crise qui dure depuis de nombreuses années.

**Le Président**, soulignant à nouveau l'importance cruciale du dialogue pour promouvoir la paix, déclare qu'il est quasiment impossible pour des tiers d'appréhender la situation d'un pays qui est à la fois aux prises avec un conflit et une pandémie.

**M. P. Katjavivi** (Namibie) félicite l'UIP pour les efforts qu'elle déploie en vue de trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les parlements dans diverses régions du monde. À cet égard, il se demande dans quelle mesure les pays voisins de pays en conflit manifestent la bonne volonté et proposent la coopération indispensable pour promouvoir le type de dialogue prôné par l'UIP en faveur de la paix.

**Le Secrétaire général** indique que l'UIP fait tout ce qui est en son pouvoir pour rassembler les citoyens, notamment en collaborant avec les parlementaires de tous bords en vue d'élaborer des réponses communes aux crises nationales, comme dans le cas du Yémen ou du Venezuela, et que tous les progrès accomplis sont communiqués au Conseil. Les efforts déployés par l'UIP en vue d'écouter équitablement l'ensemble des parties impliquées dans la crise au Venezuela, par exemple, ont abouti à ce que l'Organisation soit invitée à dépêcher une mission dans le pays, ce qui, en soi, constitue déjà une avancée. L'un des rôles fondamentaux des Membres de l'UIP consiste à promouvoir ce type de dialogue.

**Le Président** considère que le Conseil souhaite approuver la recommandation du Comité exécutif concernant le Yémen.

*Il en est ainsi décidé.*

Point 6 de l'ordre du jour  
(reprise des discussions)

**ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUX AUTRES ORGANES DE L'UIP**  
(CL/207/6-R.1 et P.1 à P.14)

**Le Président** dit que le moment de procéder aux élections à distance approche et invite le Secrétaire général à expliquer la procédure de vote.

**Le Secrétaire général**, indiquant que les élections à distance portent sur six sièges vacants au Comité des droits de l'homme des parlementaires et deux sièges vacants au Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, rappelle les articles du Règlement spécial qu'il a cités en début de séance concernant la participation au Conseil directeur, le quorum et les inscriptions, et rappelle également que le quorum pour la séance a été fixé à 123.

Le vote à distance se déroulera conformément à l'article 29 du Règlement du Conseil directeur et à l'article 8 du Règlement spécial. L'article 1.2 du Règlement du Conseil

directeur, tel que modifié en octobre 2019, prévoit également que : "Chaque Membre de l'UIP est représenté au Conseil directeur par trois parlementaires, sous réserve que sa représentation compte des hommes et des femmes. Les délégations exclusivement masculines ou féminines sont limitées à un membre."

S'agissant des six sièges vacants au Comité des droits de l'homme des parlementaires, il rappelle l'article 1.4 des Règles et pratiques du Comité, qui dispose que le Comité doit comporter au moins quatre membres du même sexe. Ainsi, au moins deux des nouveaux membres doivent être des hommes et deux autres au moins doivent être des femmes. Les votants peuvent élire jusqu'à six candidats et les six candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix, en tenant compte du critère de parité, seront élus.

Les neuf candidats aux six postes vacants sont les suivants (l'ordre de présentation correspond à l'ordre de réception des candidatures) : Mme C. Sousa (Portugal) ; M. S. Cogolati (Belgique) ; M. S. Spengemann (Canada) ; Mme L. Quartapelle Procopio (Italie) ; M. F.A. Silva Facetti (Paraguay) ; M. B. Mbuku Laka (République démocratique du Congo) ; M. H. Traoré (Mali) ; Mme C. Asiain Pereira (Uruguay) ; et M. Chhit Kim Yeat (Cambodge).

S'agissant du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, l'un des nouveaux membres doit être un homme et un autre une femme. La seule femme candidate, Mme R. Kavakci Kan (Turquie), ayant déjà été élue sans opposition, le Conseil doit choisir parmi les trois candidats masculins pour pourvoir le deuxième poste vacant. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix sera élu. Les trois candidats sont les suivants (l'ordre de présentation correspond à l'ordre de réception des candidatures) : M. M. Alsisi Albuainain (Bahreïn) ; M. G. Migliore (Italie) ; et M. M. Almheri (Émirats arabes unis).

Comme mentionné précédemment, les informations concernant l'ensemble des candidats (biographies et présentations vidéo) sont disponibles sur la plateforme d'événements en ligne de l'Assemblée, ainsi que sur l'application de l'Assemblée. Les candidats doivent être élus sur la base de leurs compétences, de leur disponibilité et de leur motivation, indépendamment de leur nationalité ou de leur appartenance à tel ou tel groupe géopolitique. Une fois que la période de vote de 18 heures sera ouverte, à 17 heures (HAEC), les membres recevront des rappels par courriel et par SMS à intervalles réguliers. Les membres qui n'auront toujours pas voté à 10 heures (HAEC) le lendemain matin (25 mai 2021) recevront un dernier rappel les invitant à accomplir leur devoir civique avant l'expiration de la période de vote à 11 heures (HAEC). Le numéro du centre d'assistance téléphonique que les membres peuvent contacter s'ils rencontrent des difficultés techniques pendant la tranche de 18 heures prévue pour le vote figure dans la note qui a été distribuée concernant le vote à distance et les élections pendant le Conseil directeur. Les résultats des élections seront communiqués lors de la prochaine séance du Conseil, dans l'après-midi du 25 mai 2021.

*Les élections sont déclarées ouvertes.*

Point 7 de l'ordre du jour  
(reprise des discussions)

## **QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP**

### **b) Situation de certains parlements**

**Le Secrétaire général**, reprenant sa présentation sur la situation de certains parlements, indique que, pour ce qui est de la situation des autres parlements qu'il a évoqués, le Comité exécutif n'a formulé aucune recommandation pour approbation par le Conseil, et que ce dernier est donc invité à pendre uniquement note des événements récents.

Concernant la situation au Mali, il rappelle que l'Assemblée nationale a été dissoute en 2020, à la suite d'un coup d'État, et que l'armée a établi le Conseil national de transition en tant qu'organe législatif du pays. Bien qu'il ait exprimé sa vive inquiétude concernant cette situation, le Conseil directeur de l'UIP a décidé de ne pas suspendre l'affiliation du Mali, dans la mesure où la junte a accepté de respecter une Charte de transition d'une durée de 18 mois et d'instaurer un nouvel ordre constitutionnel. Comme cela lui a été demandé, le Secrétaire général a poursuivi les discussions avec les nouvelles autorités maliennes en vue d'aider le

Conseil national de transition à s'acquitter de ses fonctions, qui comprennent notamment la mise en place d'un nouveau cadre destiné à rétablir la démocratie dans le pays. Conformément à la feuille de route établie, un référendum constitutionnel sera organisé en octobre 2021 et des élections parlementaires et présidentielles se tiendront en février ou mars 2022. Tout en continuant à suivre la situation, l'UIP collaborera dans l'intervalle avec le Conseil national de transition en vue de constituer un nouveau corpus législatif et d'inscrire les questions relatives aux femmes et aux jeunes dans le nouveau cadre constitutionnel.

**Le Président** considère que le Conseil souhaite prendre note de la situation au Mali.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général**, évoquant la situation au Tchad, rappelle que les autorités militaires ont pris le pouvoir à la suite de l'assassinat du président du pays et ont finalement décidé que le parlement devait continuer à fonctionner jusqu'à la mise en place d'un parlement intérimaire, qui devrait intervenir dans un avenir proche. Préoccupé par le retour à un régime militaire au Tchad, le Comité exécutif a appelé à une transition rapide vers la normalité et s'est dit prêt à apporter son soutien au parlement du pays en vue d'atteindre cet objectif.

**Le Président** considère que le Conseil souhaite prendre note de la situation au Tchad et exprimer son désaveu face à l'ingérence militaire dans la gouvernance du pays.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général**, évoquant la situation en Haïti, dit que l'activité du parlement est paralysée en raison du retard pris dans l'organisation des élections pour les deux chambres et que le Comité exécutif espère que ces élections pourront se tenir prochainement. S'agissant du Soudan, il rappelle que le Conseil avait déjà décidé de ne pas suspendre l'affiliation du pays à la suite du coup d'État de 2019 sous réserve de l'instauration d'un Conseil législatif intérimaire, ce qui n'a pas encore eu lieu. Le Comité exécutif attend donc toujours la création d'un tel conseil dans les meilleurs délais.

**Le Président** considère que le Conseil souhaite prendre note de la situation en Haïti et au Soudan.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général**, évoquant la situation en Libye, indique que des signes tangibles de progrès ont été observés récemment en vue d'une résolution de la crise persistante que traverse le pays. Un large éventail de la classe politique libyenne et d'autres partenaires dans le pays ont approuvé la tenue d'élections parlementaires et présidentielles pour décembre 2021. L'UIP espère donc accueillir à son Assemblée de printemps 2022 un parlement libyen pleinement opérationnel. Cela étant, le Comité des droits de l'homme des parlementaires continue d'examiner le cas d'un parlementaire libyen dont on est toujours sans nouvelles.

**Le Président** considère que le Conseil souhaite prendre note de la situation en Libye.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** précise que le Comité exécutif a également examiné la situation au Burundi et en Thaïlande et a conclu que la démocratie est de nouveau effective dans ces deux pays. Il considère donc que le Conseil souhaite approuver la proposition du Comité de retirer le Burundi et la Thaïlande de la liste des pays dont la situation est jugée préoccupante par l'UIP et de continuer à fournir une assistance à ces deux pays.

*Il en est ainsi décidé.*

**Mme A. Gerkens** (Pays-Bas), s'exprimant en sa qualité de Présidente du Groupe des Douze Plus, fait la déclaration suivante :

*"Au nom du Groupe géopolitique des Douze Plus, je tiens à faire part de ma préoccupation concernant la récente imposition de sanctions à l'encontre de parlementaires de plusieurs pays membres du Groupe par les autorités nationales chinoises. Les parlementaires concernés se sont vu imposer des sanctions pour avoir exercé leurs fonctions habituelles en discutant de questions largement débattues dans les instances compétentes de l'ONU, à savoir le sort réservé au peuple ouïghour au Xinjiang et les restrictions concernant la démocratie et les activités politiques à Hong Kong.*

*Le Groupe des Douze Plus entend défendre le droit fondamental des parlementaires du monde entier à s'exprimer librement sans crainte de représailles dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires, notamment au sein des chambres législatives et lors des réunions de l'UIP. Ce principe sacré est l'un des fondements de la démocratie représentative, et a toujours été présent dans les valeurs et les objectifs de l'UIP depuis sa création.*

*Le Groupe des Douze Plus soulèvera cette question auprès du Comité exécutif de l'UIP afin d'examiner si ces mesures récentes prises par la Chine relèvent du champ de compétence du Comité ou si son mandat permet de procéder à un examen en vue de déterminer la meilleure façon de réagir à de telles violations des droits de l'homme des parlementaires par tout autre pays, compte tenu de la nature sans précédent de ces mesures."*

**Mme M. Baba Moussa** (Bénin) remercie l'UIP pour l'aide qu'elle apporte au parlement de son pays et dit avoir hâte de poursuivre la coopération avec ses pairs et de connaître le résultat des élections pour les postes encore vacants au Forum des femmes parlementaires.

**M. Chen Guomin** (Chine), réagissant à la déclaration faite au nom du Groupe des Douze Plus, estime que ladite déclaration repose sur des accusations et des rumeurs infondées et qu'elle n'a en outre aucun rapport avec le point à l'examen. Il déclare ne pas comprendre comment une organisation qui défend la démocratie peut être utilisée comme une tribune où de telles déclarations peuvent être prononcées, estimant que l'UIP doit plutôt servir de plateforme d'échange et de dialogue entre ses Membres, qui totalisent plus de 170 parlements d'États souverains aux opinions diverses. L'UIP délibère sur la seule base de faits et de preuves et a pour mission de défendre les droits des citoyens et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Les parlements n'ont d'autre priorité que de représenter les citoyens de leur pays.

**Le Président** dit qu'il prend note des observations qui viennent d'être faites et qu'il en comprend la motivation. Il rappelle que l'UIP ne pratique pas la censure, mais qu'il n'est pas non plus possible de connaître à l'avance le contenu des déclarations des membres, ni de savoir s'ils vont aborder des questions sans rapport avec le point débattu ou faire une déclaration politique. Dans ce genre de situation, les observations sont simplement consignées, dès lors qu'elles ne comportent pas d'attaques personnelles.

*La séance est levée à 17 h 20 (HAEC).*

## Deuxième séance

Mardi 25 mai 2021  
(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 05 (HAEC) sur la plateforme de visioconférence Interprefy, sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.

### Point 6 de l'ordre du jour (suite)

#### **ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUX AUTRES ORGANES DE L'UIP** (CL/207/6-R.1 et P.1 à P.14)

**Le Secrétaire général** rappelle que le vote à distance pour les élections destinées à pourvoir six sièges vacants au Comité des droits de l'homme des parlementaires et un siège vacant au Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient a démarré à 17 heures (HAEC) la veille – le 24 mai 2021 – et s'est achevé 18 heures plus tard, ce matin à 11 heures (HAEC).

Les résultats des élections au Comité des droits de l'homme des parlementaires sont les suivants (l'ordre de présentation correspond à l'ordre de réception des candidatures) :

*Quorum* : 123

*Nombre de suffrages exprimés* : 233

*Nombre de voix obtenues par chaque candidat* :

Mme C. Sousa (Portugal)	149
M. S. Cogolati (Belgique)	111
M. S. Spengemann (Canada)	131
Mme L. Quartapelle Procopio (Italie)	148
M. F.A. Silva Facetti (Paraguay)	76
M. B. Mbuku Laka (République démocratique du Congo)	96
M. H. Traoré (Mali)	74
Mme C. Asiain Pereira (Uruguay)	125
M. Chhit Kim Yeat (Cambodge)	88

*Ayant remporté le plus grand nombre de voix, M. S. Cogolati (Belgique), M. S. Spengemann (Canada), M. B. Mbuku Laka (République démocratique du Congo), Mme L. Quartapelle Procopio (Italie), Mme C. Sousa (Portugal) et Mme C. Asiain Pereira (Uruguay) sont élus pour pourvoir les six sièges vacants du Comité des droits de l'homme des parlementaires.*

S'agissant du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, **le Secrétaire général** rappelle que Mme R. Kavakci Kan (Turquie), seule candidate à l'unique poste vacant à pourvoir par une femme, a déjà été élue sans opposition et qu'il y a trois candidats au seul poste restant à pourvoir par un homme. Les résultats du vote à distance sont les suivants (l'ordre de présentation correspond à l'ordre de réception des candidatures) :

*Quorum* : 123

*Nombre de suffrages exprimés* : 231

*Nombre de voix obtenues par chaque candidat* :

M. M. Alsisi Albuainain (Bahreïn) 41

M. G. Migliore (Italie) 101

M. M. Almheri (Émirats arabes unis) 77

*Ayant obtenu le plus grand nombre de voix, M. G. Migliore (Italie) est élu au seul poste vacant à pourvoir par un homme au Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.*

**Le Président** félicite tous les candidats pour leur élection et se dit convaincu qu'ils contribueront, dans leurs nouvelles fonctions, au renforcement de l'UIP.

#### Point 8 de l'ordre du jour

### **RÉSULTATS FINANCIERS POUR 2020** (CL/207/8-R.1 à R.3)

*Projection d'un message vidéo de Mme C. Widegren (Suède), dans lequel elle souligne l'importance de la coopération et du dialogue parlementaires en vue de reconstruire en mieux le monde post-pandémie.*

**M. A. Gryffroy** (Belgique), vérificateur interne, présente son rapport tel qu'il figure dans le document CL/207/8-R.3, où il est recommandé au Conseil directeur, sur la base de l'examen des états financiers présentés par l'UIP, d'approuver la gestion financière de l'UIP et les résultats financiers pour 2020.

**Mme C. Widegren** (Suède), Présidente du Sous-Comité des finances, présentant le rapport financier et les états financiers vérifiés contenus dans le document CL/207/8-R.1, et le rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 mars 2021 contenu dans le document CL/207/8-R.2, dit qu'en cette période incertaine, les parlementaires doivent impérativement unir leurs efforts via la plateforme offerte par l'UIP afin de fixer des objectifs stratégiques en vue de bâtir un avenir prospère grâce à l'outil important et efficace qu'est le dialogue. La bonne gestion financière constitue elle aussi un outil important en vue d'accroître la pertinence et l'efficacité de l'UIP dans les années à venir. À ce jour, plus des trois quarts des contributions au titre de l'année 2021 ont été reçues, ce qui témoigne de la volonté des Membres de l'UIP d'accorder la priorité au paiement rapide de leurs contributions, et ce malgré la crise provoquée par la pandémie, ainsi que leur engagement envers l'UIP en tant qu'organisation multilatérale. Dans certains cas, lorsque des difficultés financières ont empêché le paiement des contributions dans les délais prévus, des échéanciers ont été négociés avec les Membres concernés en fonction de leur situation, ce qui illustre la volonté de l'UIP d'atteindre son objectif d'universalité. L'UIP met donc tout en œuvre pour maintenir l'affiliation des 12 parlements en retard de trois ans ou plus dans le paiement de leurs contributions.

Malgré l'impact de la pandémie de COVID-19, le niveau des contributions volontaires est demeuré stable et a même augmenté, grâce à de nouveaux partenariats et à l'appui particulier apporté aux travaux de l'UIP relatifs aux Objectifs de développement durable

(ODD), aux changements climatiques et à l'égalité des sexes. L'UIP se félicite de cette hausse des contributions volontaires et de son impact positif sur les activités menées dans le cadre des huit objectifs stratégiques de l'Organisation, lesquelles absorbent les trois quarts du budget de l'UIP. Mme Widegren encourage les parlements à saisir cette occasion afin d'optimiser l'argent des contribuables en investissant, par le biais de contributions volontaires, dans les travaux parlementaires multilatéraux menés quotidiennement par l'UIP.

Face à la pandémie qui a frappé le monde en 2020, l'UIP a procédé aux ajustements nécessaires pour préserver sa pertinence et poursuivre ses activités de base. L'impossibilité d'organiser des réunions en présentiel a permis d'économiser des ressources, que l'UIP a investies dans la démocratie numérique afin de mener ses activités habituelles par le biais de manifestations en ligne, notamment des webinaires et des forums de dialogue.

Le nouveau vérificateur externe – le Bureau du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde (CAGI) – s'est fait l'écho de son prédécesseur en émettant une opinion positive concernant les états financiers de l'UIP pour 2020 à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne la conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), et en confirmant l'exactitude des états financiers. Lors de son audit effectué à distance, le CAGI a pu constater la bonne santé financière de l'UIP et la solidité de ses contrôles internes, et a salué le soutien constant que lui a apporté l'équipe de l'UIP. Le CAGI a formulé deux recommandations qui ont été acceptées par la direction de l'UIP : l'Organisation doit continuer à adapter son cadre d'évaluation des risques au contexte de la COVID-19, et le format de la Note 15 doit être davantage aligné sur celui du document budgétaire.

Ces recommandations visent à améliorer la transparence et la reddition de comptes, deux aspects qui occupent également une place centrale dans les travaux du Sous-Comité des finances. Ce dernier se réunit régulièrement et tous les groupes géopolitiques participent à ses travaux. Mme Widegren remercie l'ensemble de ses collaborateurs pour les nombreux efforts qu'ils déploient en vue de renforcer l'efficacité et l'inclusivité de l'UIP. Elle remercie également le Comité exécutif de continuer à faire appel au Sous-Comité pour l'examen des questions financières et autres qui lui sont soumises.

Parmi les éléments marquants des résultats financiers de l'année 2020 figurent l'excédent d'exploitation d'environ 1,7 million de CHF, dû à la réduction des frais de voyage et de réunion en raison des restrictions liées à la COVID-19, et le Fonds de roulement, qui a atteint 96 pour cent du niveau cible fixé par le Comité exécutif en 2006. A l'instar d'autres organisations, l'UIP évalue l'impact potentiel de la COVID-19 sur les financements futurs et ses possibles conséquences sur l'exécution de ses programmes. Étant donné que l'UIP mise beaucoup sur la communication, les réunions en présentiel et le contact humain, le vérificateur externe a recommandé de déterminer quels seraient les investissements numériques les plus rentables à long terme susceptibles d'offrir des solutions viables qui permettent de trouver un juste équilibre entre les besoins de communication numérique et les besoins de réunions en présentiel, tout en évitant les coûts élevés souvent engendrés par les réunions hybrides.

Le Sous-Comité des finances et le vérificateur interne se sont tous deux déclarés satisfaits du travail accompli par le vérificateur externe. Grâce à sa bonne santé et gestion financières, l'UIP a pu surmonter l'extraordinaire crise mondiale de 2020. Elle dispose en outre des ressources nécessaires pour relever les nombreux défis à venir, notamment par le biais du dialogue multilatéral, et pour coopérer avec d'autres entités en vue de saisir l'opportunité offerte par la pandémie de reconstruire en mieux. Compte tenu de ces éléments, le Comité exécutif a recommandé au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'UIP conduite par le Secrétaire général ainsi que les résultats financiers de 2020.

**Le Président** salue le travail exemplaire accompli par la Présidente et les membres du Sous-Comité des finances et félicite le Secrétaire général et son équipe pour leur bonne gestion des finances de l'UIP.

**Le Secrétaire général** exprime sa reconnaissance pour les compliments formulés à propos de la solidité de la gestion financière de l'UIP et remercie la Présidente et les membres du Sous-Comité des finances pour la qualité de leurs conseils, de leur leadership et de leur travail de contrôle dans le contexte particulier de la pandémie, et salue également l'action des diverses parties prenantes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UIP.

Un quart du budget de l'UIP est financé par un ensemble de contributions volontaires solides et diversifiées, fournies notamment par les parlements, qui aident l'UIP à répondre aux attentes de ses Membres. L'UIP remercie les divers bailleurs de fonds, parmi lesquels l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, avec le soutien du Riksdag suédois, le Gouvernement du Canada, qui continue de soutenir les activités de l'UIP, notamment en matière d'égalité des sexes, tout comme Irish Aid, l'Union européenne, ainsi que plusieurs institutions de l'ONU, notamment le Fonds des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la Santé et le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. L'UIP espère que d'autres parlements suivront l'exemple de l'Assemblée populaire nationale de Chine, qui a fourni d'importantes contributions à l'appui des travaux de l'UIP sur les ODD et la lutte contre le terrorisme ; du Parlement angolais, qui a versé des dons pour les activités menées par l'UIP dans le domaine de la santé ; et du Parlement de Micronésie, qui a fourni une contribution volontaire pour financer des travaux ayant trait à la migration, à l'égalité des sexes et à la gouvernance. L'UIP se réjouit également d'un éventuel renforcement de ses ressources par l'octroi de contributions de la part des Parlements du Qatar et des Émirats arabes unis.

Dernier point, et non des moindres, l'UIP bénéficie de contributions en nature, comme le personnel détaché que l'Assemblée nationale de la République de Corée met à la disposition de l'UIP depuis dix ans pour l'aider dans ses activités de recherche et en apprendre davantage sur le fonctionnement d'une organisation internationale. Le Parlement autrichien vient également de détacher auprès de l'UIP un membre de son Ministère des affaires étrangères au niveau ambassadorial en tant que point de contact pour accompagner les travaux de l'Organisation auprès des institutions de l'ONU. L'UIP est très reconnaissante de ces précieuses contributions et encourage d'autres entités à fournir elles aussi leur aide, ce qui permettra de renforcer la place de l'Organisation en tant que pilier du multilatéralisme, une place qui doit être maintenue afin de relever les défis qui se posent en cette période difficile. Les Membres peuvent être assurés que, grâce aux ressources mises à sa disposition, l'UIP continuera à faire de son mieux pour maintenir le niveau de qualité qu'ils sont en droit d'attendre d'une organisation mondiale de cette envergure.

**Mme A.D. Mergane Kanouté** (Sénégal) remercie tous les membres du Sous-Comité des finances pour leur excellent travail et le Secrétaire général pour son dévouement indéfectible envers les travaux de l'UIP tout au long de la pandémie et pour le professionnalisme dont lui et son équipe ont fait preuve et qui a permis d'obtenir les résultats positifs que l'on connaît, avec pour effet de renforcer la confiance des Membres. Les contributions volontaires qui ont été mentionnées en faveur de l'égalité des sexes sont particulièrement importantes en vue d'atteindre l'objectif de parité dans les organes électifs. Ces contributions constituent donc un élément encourageant. Les innovations réalisées dans le domaine de la communication ont permis de diffuser plus largement les informations relatives aux activités de l'UIP, renforçant ainsi la visibilité de l'Organisation en tant qu'institution ayant permis de donner corps à la coopération et à la diplomatie parlementaires.

**M. G. Binzagr** (Arabie saoudite), saluant les bons résultats financiers, dit que l'UIP peut s'enorgueillir d'être l'une des institutions multilatérales les plus anciennes du monde. C'est dans des périodes comme celle d'une pandémie mondiale que ces institutions sont le plus appréciées pour leur contribution à la résolution des problèmes auxquels l'humanité tout entière est confrontée. Représentée dans ses parlements, la communauté internationale a renouvelé son ferme engagement envers l'UIP, comme en témoigne la solidité de la gouvernance et de la situation financière de l'Organisation. Les institutions comme l'UIP aident les membres de la communauté internationale à renforcer leur unité en soulignant leurs points communs tout en tenant compte de leurs particularités, à relever les défis et à atteindre leurs objectifs en favorisant un dialogue constructif.

**M. Chen Fuli** (Chine) félicite le Secrétaire général et son équipe pour le travail qu'ils ont accompli et déclare qu'il est encourageant de voir que, malgré les difficultés causées par la pandémie, la plupart des Membres ont versé leurs contributions à l'UIP. L'Assemblée populaire nationale de Chine a toujours payé ses contributions en temps voulu et dans leur intégralité. Elle a en outre fait don à l'Organisation de 4 millions d'USD en appui aux activités de renforcement des capacités parlementaires et de lutte contre le terrorisme. L'Assemblée populaire nationale de Chine se félicite de la bonne santé financière de l'UIP et espère que

l'Organisation utilisera efficacement les fonds qu'elle a durement acquis pour maintenir la paix et la sécurité internationales, renforcer la coopération face à la crise de la COVID-19, relancer l'économie mondiale et promouvoir le développement durable afin d'améliorer le bien-être de tous.

**Mme L.B. Malema** (Mozambique), soutenue par **M. P. Katjavivi** (Namibie) et **M. J.-M. Kabund-a-Kabund** (République démocratique du Congo), saluant elle aussi les excellents rapports sur la situation financière de l'UIP, dit que l'Organisation fait figure d'exemple en matière de résilience, d'unité et de solidarité face à une pandémie mondiale durant laquelle elle a su poursuivre ses activités. Son pays est confronté à de nombreux problèmes mais n'en reste pas moins fort et a versé ses contributions à l'UIP.

**Le Secrétaire général**, remerciant les membres pour leurs paroles aimables et rappelant la promesse qu'il avait faite lors de son élection d'assurer l'équilibre financier de l'UIP, explique qu'il a toujours œuvré pour que les Membres croient en l'institution et continuent à lui fournir les ressources nécessaires afin qu'elle puisse répondre à leurs attentes. Il exprime sa gratitude envers le personnel des services financiers de l'UIP pour leur soutien indéfectible et réaffirme son engagement à continuer à fournir des prestations qui répondent aux besoins des Membres.

*Le Conseil directeur approuve la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général et les résultats financiers pour l'année 2020.*

#### Point 9 de l'ordre du jour

### **PROCHAINES RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES** (CL/207/9-P.1)

**Le Président** dit que les réunions en ligne sont maintenues pour le moment, mais que l'UIP souhaite reprendre les réunions en présentiel aussitôt que possible, car il est important que les parlementaires puissent débattre en face à face et établir ainsi des relations interpersonnelles.

**Le Secrétaire général**, présentant la liste actualisée des prochaines réunions interparlementaires figurant dans le document CL/207/9-P.1, indique que l'UIP demeure flexible quant au format de ces réunions, qui seront organisées en ligne – ou peut-être même en format hybride – dans les cas où la tenue de réunions en présentiel serait impossible.

S'agissant des Assemblées à venir, le Parlement rwandais a récemment confirmé qu'en raison de la pandémie de COVID-19, il n'est plus en mesure d'accueillir la 143<sup>e</sup> Assemblée en novembre 2021. Il a donc demandé que soit approuvée sa proposition d'accueillir une Assemblée à Kigali du 19 au 23 octobre 2022. En attendant, le Président et le Comité exécutif étudient d'autres possibilités pour la tenue de la 143<sup>e</sup> Assemblée fin 2021. Quant à la 144<sup>e</sup> Assemblée, le Conseil a déjà approuvé la proposition de l'organiser à Bali du 20 au 24 mars 2022, sous réserve d'une évolution favorable des conditions sanitaires liées à la pandémie.

S'agissant des réunions spécialisées et autres, la liste exhaustive contenue dans le document présente les informations pertinentes pour chacune d'entre elles, notamment pour ce qui a trait aux sources de financement, et indique quelles réunions doivent encore être approuvées. Il précise que le lieu et la date de l'importante Conférence mondiale sur le dialogue interculturel et interconfessionnel intitulée *Agir ensemble pour la paix et l'humanité* approuvée par le Conseil directeur ont été fixés : elle se tiendra à Saint-Pétersbourg du 16 au 18 mai 2022. Un autre événement majeur prévu dans les prochains mois est la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement qui se tiendra en présentiel, à Vienne, en septembre 2021.

**Le Président** ajoute que, conformément à sa recommandation de prendre des dispositions en vue d'assurer la continuité des activités, le Comité exécutif a chargé le Secrétaire général d'améliorer la pratique de l'UIP concernant les réunions en ligne, d'étudier la possibilité d'organiser des réunions hybrides et de mettre en place une plateforme qui permette à l'UIP d'organiser des réunions en ligne et hybrides.

**Mme E. Nyirasafari** (Rwanda), saluant le travail considérable accompli par le nouveau Président de l'UIP depuis son entrée en fonction il y a peu, explique que son parlement se réjouit d'accueillir tous les participants à Kigali en 2022 si les nouvelles dates proposées pour l'Assemblée déjà reportée à deux reprises sont approuvées.

**Le Président** indique que l'UIP est reconnaissante envers le Parlement du Rwanda pour sa flexibilité et que ce sera également un plaisir d'organiser l'Assemblée à Kigali.

**Mme P.A. Komarudin** (Indonésie) se dit favorable à la tenue de réunions hybrides, notamment pour la 144<sup>e</sup> Assemblée prévue à Bali en 2022, dans la mesure où ces réunions permettront au moins à un certain nombre de parlementaires de se rencontrer pour échanger, sous réserve que les conditions le permettent.

**Mme S. Marri** (Pakistan), après avoir félicité le Président et d'autres collègues pour leur élection, déclare qu'elle est absolument convaincue que les réunions en présentiel constituent la meilleure solution pour réunir les parlementaires, estimant que les échanges entre pairs *in situ* sont nettement plus adaptés à la nature de leur travail. Mais face aux contraintes imposées par des situations comme la crise de COVID-19, les Membres de l'UIP continueront à collaborer en utilisant les moyens disponibles, et les réunions hybrides constituent une option intéressante qui mérite d'être examinée.

**Le Président** déclare qu'en tant qu'organisation inclusive, l'UIP privilégie naturellement les solutions qui permettent la participation de tous les Membres. Partant du principe que le monde devra apprendre à vivre avec la COVID-19 pendant un certain temps, l'UIP s'efforcera de mettre en place dès qu'elle le pourra des réunions hybrides, dans la mesure où ce format constitue la meilleure option après les réunions en présentiel.

**M. R. Lopatka** (Autriche) indique que le parlement de son pays est heureux d'accueillir la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement en septembre 2021, qui sera la première réunion en présentiel de l'UIP depuis le début de la pandémie. Avec le concours de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'UIP, le Parlement autrichien est convaincu qu'il sera en mesure d'accueillir la réunion en toute sécurité et espère en outre organiser des événements culturels en marge de la Conférence. L'Autriche a actuellement l'un des taux d'infection au coronavirus les plus bas d'Europe, son programme de vaccination est en bonne voie et la vie a presque repris son cours normal. Comme l'a démontré l'UIP, les réunions en ligne sont assurément utiles, mais le dialogue direct dans une même enceinte en vue de trouver des solutions aux problèmes est un aspect essentiel du travail parlementaire. Le Parlement autrichien remercie le Secrétariat de l'UIP pour son soutien dans la préparation de la Conférence et a hâte d'accueillir les participants en grand nombre.

*Projection d'un film dans lequel le Président du Parlement autrichien, M. Sobotka, présente les préparatifs de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement.*

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver la liste des prochaines réunions interparlementaires présentées dans le document CL/207/9-P.1.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Point 10 de l'ordre du jour

#### **CRÉATION D'UN PRIX CREMER-PASSY DE L'UIP** (CL/207/10-P.1)

**Le Président**, présentant la proposition du Comité exécutif de créer un Prix Cremer-Passy de l'UIP, explique que l'idée est de créer un prix annuel, du nom des pères fondateurs de l'Organisation, qui serait décerné chaque année à un parlementaire en exercice ayant apporté une contribution exceptionnelle à la défense et à la promotion des principes de l'UIP. Les candidatures approuvées par les groupes géopolitiques respectifs seront soumises par ces derniers à un jury composé d'anciens présidents de l'UIP, qui désignera le ou la lauréat(e) et lui remettra le Prix à la deuxième Assemblée de l'année, où l'intéressé(e)

prononcera un discours à la tribune. Ce prix permettra d'accroître la visibilité des parlementaires et de leur travail, et encouragera l'ensemble des parlementaires à œuvrer à la défense et à la promotion des principes de l'UIP, sachant que chacun d'eux pourra être nommé pour le Prix. Après avoir examiné les conditions et modalités énoncées dans le document CL/207/10-P.1 concernant le Prix Cremer-Passy, le Comité exécutif a recommandé la création du Prix.

**M. P.C. Dolawatte** (Sri Lanka), félicitant les personnes qui ont été élues au cours de la présente Assemblée, salue les efforts déployés par l'UIP en vue d'accroître le nombre de jeunes parlementaires, dont il fait partie, à travers le monde. Certains responsables politiques de son pays, notamment des parlementaires, ont contracté le coronavirus. Les taux d'infection à la COVID-19 sont élevés au Sri Lanka. Le pays s'efforce de lutter contre la propagation de la maladie et est reconnaissant envers les pays qui lui ont fourni des vaccins.

**M. A. Kuzbari** (République arabe syrienne), notant que l'UIP compte plus de 170 parlements représentant quelque 6,5 milliards de citoyens dans le monde, estime qu'au vu de ces chiffres, il serait plus judicieux de créer trois prix plutôt qu'un seul.

**Le Président** précise que tout candidat non retenu pour une année donnée pourra être à nouveau proposé l'année suivante. Le Prix Cremer-Passy est une récompense purement symbolique décernée à des parlementaires reconnus par leur parlement pour leur action en faveur de la démocratie dans leur pays. La composition du jury du prix constitue d'ailleurs un premier pas permettant de bénéficier des connaissances et de l'expérience des anciens présidents de l'UIP en renforçant leur participation aux activités de l'Organisation. Enfin, le règlement du Prix Cremer-Passy a été rédigé avec la contribution de différents pays et recommandé par le Comité exécutif pour approbation par le Conseil directeur. Le Président considère que le Conseil directeur souhaite approuver ledit règlement tel qu'il figure dans le document CL/207/10-P.1.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Point 11 de l'ordre du jour

### **ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS**

#### **a) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/207/11a)-R.1)**

**M. N. Bako-Arifari** (Bénin), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, illustrant sa présentation des résultats de la récente 165<sup>e</sup> session du Comité à l'aide d'un diaporama numérique, explique que le Comité a pris des dispositions afin de poursuivre ses travaux pendant l'actuelle pandémie, en utilisant notamment davantage la technologie pour ses réunions internes et celles organisées avec les autorités et les victimes, et que le Comité a continué d'examiner les 620 cas de violations des droits de l'homme des parlementaires dont il est actuellement saisi, en vue de trouver des solutions satisfaisantes.

Au cours de sa session, le Comité a tenu cinq auditions au cours desquelles il a pu interroger aussi bien les autorités que les plaignants. Ces entretiens sont extrêmement utiles, car ils permettent au Comité de mieux comprendre les cas qui lui sont soumis, d'exprimer ses préoccupations, d'échanger des points de vue et de favoriser le dialogue afin de trouver des solutions satisfaisantes dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme.

M. Bako-Arifari remercie donc l'ensemble des personnes qui ont pris le temps de répondre à l'invitation du Comité par visioconférence.

Lors de sa session, le Comité a examiné la situation de 170 parlementaires – dont 158 hommes et 12 femmes – dans 13 pays. Il a également adopté des décisions sur la recevabilité de nouveaux cas concernant des parlementaires du Myanmar, du Sénégal, de la Turquie et du Yémen.

Les décisions que M. Bako-Arifari s'apprête à présenter – par ordre alphabétique des pays – au Conseil directeur pour approbation concernent 152 parlementaires dans 7 pays.

## **Égypte**

Le Comité a de nouveau examiné le cas de l'ancien parlementaire égyptien M. Mostafa al-Nagar porté disparu depuis près de trois ans. Le Comité regrette profondément le manque de coopération des autorités parlementaires égyptiennes, qui n'ont fourni aucune information sur ce cas, malgré les nombreuses demandes qui leur ont été adressées et leur volonté initiale de coopérer avec le Comité. À ce jour, aucune enquête ne semble avoir été ouverte sur la disparition de M. al-Nagar, qui a été condamné à trois ans de prison pour avoir exprimé son opinion au parlement et n'a pas purgé sa peine par crainte du sort qui pourrait lui être réservé en détention. Le Comité appelle donc l'État égyptien à prendre au sérieux la disparition de M. al-Nagar, même si les autorités considèrent l'ancien parlementaire comme un fugitif. Pour ce faire, une véritable enquête sur sa disparition doit être ouverte, car sa famille a le droit de savoir ce qu'il est advenu de M. al-Nagar.

## **Libye**

Le 17 juillet 2019, Mme Seham Sergiwa, membre de la Chambre des représentants de Libye, a été brutalement enlevée en représailles à ses prises de position politiques. Le Comité demeure consterné par cet acte de violence à l'encontre d'une parlementaire dont on est toujours sans nouvelles malgré les nombreuses informations sur l'identité de ses ravisseurs. Le Comité réitère son appel aux autorités libyennes pour qu'elles rendent publiques les conclusions du rapport d'enquête qui aurait été établi par le Ministère de l'intérieur, qu'elles les communiquent en premier lieu à la famille de Mme Sergiwa, et qu'elles fournissent des précisions sur l'état d'avancement du dossier. Le Comité appelle également les autorités libyennes à faire en sorte que l'enlèvement de Mme Sergiwa ne demeure pas impuni, à déployer tous les moyens possibles pour la retrouver et à traduire en justice les auteurs de ce crime.

## **Myanmar**

Le Comité a de nouveau examiné les cas de 50 parlementaires au Myanmar, où la situation des droits de l'homme continue de se dégrader. Il est vivement préoccupé par les informations qui lui ont été communiquées selon lesquelles de nombreux parlementaires élus seraient détenus au secret, dont plusieurs dans des conditions inhumaines en prison où ils semblent subir des actes de torture, tandis que d'autres auraient été jugés en secret. Le Comité dénonce le recours à la force visant à empêcher le Parlement du Myanmar de se réunir depuis le 1<sup>er</sup> février 2021 et les poursuites engagées contre les parlementaires déterminés à remplir le mandat qui leur a été confié par les citoyens. Le Comité exhorte les autorités militaires à libérer immédiatement et sans condition tous les parlementaires détenus ou assignés à résidence et leur demande de respecter les droits de l'homme de tous les parlementaires élus en novembre 2020. Le Comité appelle les Parlements membres de l'UIP à prendre des mesures afin de garantir le respect des principes démocratiques au Myanmar et les exhorte à faire preuve de solidarité avec leurs pairs.

## **Philippines**

La sénatrice Leila de Lima, fervente militante des droits de l'homme, a déjà passé plus de quatre ans en détention sans qu'aucune preuve sérieuse n'ait été présentée contre elle. En fait, de nombreux éléments laissent penser que les mesures prises à l'encontre de la sénatrice de Lima sont dues à sa vive opposition à la guerre contre la drogue menée par le Président Duterte. Le Comité exhorte une fois de plus les autorités à libérer la sénatrice de Lima et à abandonner immédiatement les poursuites judiciaires engagées contre elle. Dans l'intervalle, il demande aux autorités philippines de faire tout leur possible pour que Mme de Lima puisse participer aux travaux du Sénat par téléconférence.

S'agissant du cas de la parlementaire philippine Sarah Jane I. Elago, le Comité est extrêmement préoccupé par le fait que des communications officielles contenant des accusations sans fondement à son encontre sont régulièrement publiées en ligne. Ces communications non seulement la discréditent mais mettent aussi en danger son intégrité physique. Le Comité appelle les autorités philippines à empêcher la diffusion de tels messages et à traduire les auteurs de ces actes en justice. Le Comité invite le Congrès philippin à remplir son rôle de surveillance afin de garantir que Mme Elago puisse exercer ses fonctions parlementaires sans être entravée par des organes ou des fonctionnaires de l'État.

## **Turquie**

Le Comité a examiné pour la première fois la plainte concernant le cas de M. Ömer Faruk Gergerlioğlu et l'a jugée recevable. Le Comité est vivement préoccupé par le fait que M. Gergerlioğlu purge actuellement une lourde peine de prison pour avoir légitimement exercé son droit à la liberté d'expression. Le Comité tient à préciser que M. Gergerlioğlu a simplement publié un tweet faisant référence à un article de presse et a implicitement appelé à l'ouverture de négociations de paix avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Le Comité considère que, compte tenu des informations figurant au dossier, le maintien de M. Gergerlioğlu en détention est purement arbitraire et que ce dernier devrait être libéré sans délai. En outre, le Comité réitère son appel aux autorités turques à agir de manière plus décisive pour garantir que la législation nationale actuelle et sa mise en œuvre soient conformes aux normes internationales et régionales en matière de liberté d'opinion et d'expression.

## **Yémen**

Le Comité a examiné la situation de plusieurs parlementaires de la Chambre des représentants du Yémen qui ont subi de graves violations de leurs droits depuis le début de la guerre au Yémen en 2015. Le Comité est particulièrement préoccupé par les condamnations à mort arbitraires prononcées à l'encontre de 46 membres du Parlement, dont l'intégrité physique est gravement menacée. Ces parlementaires ont également été arbitrairement privés de leurs biens et de leurs avoirs financiers, leurs maisons à Sanaa ont été saccagées et leurs familles ont été chassées de chez elles. Le Comité est vivement préoccupé par ces actes et exhorte leurs auteurs à ne pas s'attaquer aux parlementaires et à ne pas appliquer de sanctions de représailles à l'encontre des membres de leur famille. Le Comité appelle également l'ensemble des parties au conflit à mettre fin à l'impunité et à respecter les droits de l'homme des parlementaires et des citoyens yéménites.

## **Zimbabwe**

Le Comité a de nouveau examiné le cas de Mme Joana Mamombe, l'une des plus jeunes parlementaires du Zimbabwe. Le Comité réitère sa vive préoccupation concernant les informations selon lesquelles Mme Mamombe aurait été détenue arbitrairement et subi des actes de torture et des violences sexuelles le 13 mai 2020. Selon les informations dont dispose le Comité, Mme Mamombe a été arrêtée à quatre autres reprises, et ce en dépit des décisions antérieures adoptées par le Comité et le Conseil directeur. Le Comité est vivement préoccupé par les informations selon lesquelles Mme Mamombe serait victime de harcèlement judiciaire en raison de son activité en tant que jeune parlementaire de l'opposition. Le Comité appelle les autorités zimbabwéennes à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les droits de Mme Mamombe soient pleinement protégés. Le Comité estime que l'envoi d'une mission d'enquête au Zimbabwe permettrait de mieux comprendre la situation de Mme Mamombe et espère vivement que le Parlement et les autres autorités concernées répondront favorablement à cette proposition.

Le Comité est conscient que les Membres de l'UIP prennent très au sérieux la question de la défense des droits des parlementaires et qu'ils agissent concrètement afin d'assurer la solidarité parlementaire. Le Comité souhaite recueillir de façon systématique des informations sur les mesures spécifiques prises par les parlements en vue de venir en aide aux parlementaires en danger. M. Bako-Arifari dit qu'il serait donc reconnaissant envers les parlementaires s'ils pouvaient le tenir informé de toute initiative de ce type prise par leur parlement ou par eux-mêmes. L'UIP et le Comité des droits de l'homme des parlementaires sont prêts à fournir toute l'assistance nécessaire afin que ces mesures soient aussi efficaces que possible.

La démocratie est sérieusement menacée lorsque les droits de l'homme sont violés, et plus encore lorsque ces violations sont perpétrées contre des représentants élus du peuple. Les parlementaires ont pour devoir de concrétiser les engagements internationaux pris par leurs États en matière de droits de l'homme. Ils ont également pour responsabilité majeure de se mobiliser lorsque leurs pairs sont en danger. M. Bako-Arifari espère que le Conseil directeur approuvera les projets de décision du Comité et que celui-ci pourra compter sur l'aide précieuse du Conseil en vue d'apporter le soutien nécessaire aux parlementaires en danger partout dans le monde. Le texte intégral des projets de décision concernant les différents cas examinés est disponible depuis le 21 mai 2021 sur le site web des délégués de l'UIP.

**Le Président** indique que les Membres ont été invités à soumettre par écrit leurs observations ou réserves concernant lesdits projets de décision et que des communications ont été reçues de l'Égypte et du Yémen. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver les projets de décision figurant dans le document CL/207/11a)-R.1.

*Il en est ainsi décidé.*

**Mme N.W. Makwinja** (Botswana), remerciant sincèrement le Comité pour son rapport qu'elle qualifie d'édifiant, déclare que le Comité joue un rôle primordial dans le bon fonctionnement des parlements à travers le monde. Il importe donc de le soutenir pleinement et de l'aider à mener à bien son travail essentiel concernant la multiplication des violations des droits de l'homme des parlementaires. Toutes ces violations et atrocités doivent être signalées aux parlements de manière à ce que les responsables soient traduits en justice. Elle encourage le Comité à poursuivre son précieux travail.

**Mme R. Kavakci Kan** (Turquie) se dit très reconnaissante du travail accompli par le Comité et en souligne l'importance, et rappelle que le Comité a travaillé par le passé sur le cas de sa propre sœur. Elle indique néanmoins craindre que les 64 cas de parlementaires turcs actuellement examinés par le Comité ne paralysent ses travaux et ne soient utilisés par la communauté internationale comme un moyen de pression politique. Les autorités turques continueront à fournir autant d'informations que possible sur les cas concernés, notamment celui de M. Ömer Faruk Gergerlioğlu, membre du deuxième plus grand parti d'opposition du pays. La Grande Assemblée nationale de Turquie est composée de membres issus de 12 partis politiques, qui sont tous responsables devant leurs électeurs. Aucun de ces membres n'est cependant autorisé à abuser de sa position de parlementaire pour diffuser des messages de propagande terroriste.

**Mme A. Awad-Allah** (Égypte) récuse ce qui a été dit au sujet de son pays, soulignant que l'Égypte respecte les différences et la démocratie, ainsi que la pluralité politique. Elle ajoute qu'il n'existe en Égypte aucune prison pour prisonniers politiques et que toute mission internationale de défense des droits de l'homme sera en mesure d'en attester. Le Parlement égyptien, qui comprend des partis d'opposition, exerce l'autorité politique de manière régulière et jouit du droit constitutionnel de liberté d'expression. Concernant le cas de M. al-Nagar, il s'agit d'une affaire pénale – et non politique – à propos de laquelle le Comité trouvera toutes les informations nécessaires dans le document adressé par l'Égypte en réponse au courrier reçu de l'UIP à ce sujet. Elle invite les Membres de l'UIP à prendre connaissance des progrès réalisés dans son pays en matière de respect des droits de l'homme, notamment en faveur de groupes tels que les femmes, les jeunes et les minorités.

**Le Président** rappelle que toute réserve concernant une décision approuvée sera clairement indiquée sur la première page de la décision concernée et sera également publiée sur une page web dédiée.

**Mme M. Baba Moussa** (Bénin) dit qu'il est difficile d'assurer la démocratie, la bonne gouvernance et le développement dans des pays – notamment les moins avancés – où se produisent des situations comme celles qui viennent d'être décrites. Le travail précieux et exigeant accompli par le Comité en vue de défendre les droits de l'homme fondamentaux est très apprécié et démontre une fois de plus que l'UIP agit au service des parlementaires et des citoyens.

**M. B. Qasim** (Palestine) déclare que le rapport du Comité ne fait aucune mention des violations en cours dans les territoires palestiniens occupés ni de la détention illégale de parlementaires palestiniens dans les prisons israéliennes. Les autorités israéliennes persistent malheureusement à refuser à ce que le Comité puisse rencontrer ces personnes. Aux côtés de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, le Parlement arabe demande l'envoi d'une mission internationale d'enquête sur les autorités subies par le peuple palestinien et qui sont largement documentées dans le rapport publié sur cette question par Human Rights Watch en avril 2021. Les récents événements survenus dans le quartier de Cheikh Jarrah à Jérusalem-Est, les attaques militaires brutales contre Gaza et les pratiques quotidiennes d'apartheid à l'encontre des Palestiniens constituent des crimes de guerre pour

lesquels les autorités israéliennes doivent rendre des comptes. La délégation de M. Qasim exhorte une nouvelle fois le Comité à se pencher sur le cas des parlementaires palestiniens placés en détention en continuant d'essayer de communiquer avec eux et en demandant leur libération.

**M. J.F.N. Mudenda** (Zimbabwe), tout en saluant le rapport complet et courageux du Comité, s'étonne qu'il n'ait pas pris en compte les informations détaillées qu'il a fournies, à la demande du Comité, sur le cas de Mme Mamombe. Il ajoute que le rapport doit être modifié afin de préciser que ce n'est pas Mme Mamombe qui a demandé à bénéficier d'un congé à durée indéterminée jusqu'au terme des procès à son encontre, mais que c'est lui qui lui a demandé de prendre ce congé. Il regrette que les autorités zimbabwéennes n'aient pas encore donné suite aux demandes de l'UIP mais, pour avoir suivi l'affaire après qu'elle ait été portée à son attention par le Secrétaire général, il a bon espoir que les autorités de son pays y répondent très prochainement.

Comme il l'a expliqué dans les informations qu'il a fournies, les mandats d'arrêt comme celui émis à l'encontre de Mme Mamombe ne sont pas, comme l'indique la décision du Comité, soumis à la validation du Parlement, dans la mesure où la Constitution du pays prévoit une séparation stricte entre les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif. Si Mme Mamombe estime avoir été victime d'une arrestation illégale, elle a le droit de demander réparation devant la Cour constitutionnelle du Zimbabwe. En outre, c'est Mme Mamombe elle-même, et non des membres du parti au pouvoir, qui a déclaré qu'elle souffrait de troubles mentaux, et il ne s'agit pas d'un simulacre de sa part. Elle a déclaré en présence de M. Mudenda qu'elle suivait un traitement médical, psychiatrique et psychologique pour soigner ses troubles mentaux, lesquels ont été confirmés par trois médecins.

M. Mudenda invite le Comité à se rendre au Zimbabwe – une société ouverte et transparente – afin d'approfondir l'enquête sur le cas de Mme Mamombe, voire sur d'autres allégations de violations des droits de l'homme. Il exhorte le Comité à poursuivre son action cruciale en toute impartialité et sans parti pris.

**Le Président**, rappelant les informations qu'il a mentionnées plus tôt à propos des réserves relatives aux décisions, remercie M. Mudenda pour son invitation et espère qu'une mission pourra être organisée prochainement au Zimbabwe.

**Un représentant de la République arabe syrienne**, exprimant son soutien à l'ensemble des activités visant à promouvoir les droits de l'homme, la justice, la transparence et l'intégrité, estime que certaines décisions du Comité portent atteinte à la souveraineté des États. Lorsqu'il souhaite obtenir des informations, le Comité ne s'adresse souvent qu'à l'exécutif, alors que ses demandes d'éclaircissement devraient être transmises au Parlement membre, lequel joue le rôle d'intermédiaire entre l'UIP et les autorités et doit être tenu responsable de tout manquement à cette obligation. Le Comité devrait également demander l'avis de tel ou tel Parlement membre concernant les cas propres au pays concerné et aussi tenir compte de l'avis du pouvoir judiciaire.

**Le Président** estime que le Comité tient compte de l'ensemble des réserves et autres informations reçues des Membres de l'UIP concernant les cas qu'il examine.

**M. J.M. Kabund-a-Kabund** (République démocratique du Congo), soutenu par **Mme O. Sanogo** (Mali) et saluant le niveau de qualité et de détail du rapport du Comité, dit que le cas de Mme Mamombe au Zimbabwe est préoccupant, d'autant plus que l'intéressée elle est une jeune femme parlementaire. Il invite donc l'UIP à faire tout son possible en vue de dépêcher au plus vite une mission à Harare, en tenant compte du fait que la situation pourrait empirer entre le moment où la décision de mener une mission sera prise et l'arrivée de la mission dans le pays.

**M. N. Bako-Arifari** (Bénin), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, répondant aux observations formulées, indique que les réserves communiquées par écrit par les autorités égyptiennes à propos du projet de décision sur le cas de M. al-Nagar n'ont eu aucune incidence sur le contenu du projet. Le Comité demeure compétent pour examiner ce cas, même si M. al-Nagar n'exerce plus de fonctions parlementaires. Des amendements au projet auraient pu être envisagés si l'entretien réclamé

par le Comité auprès des autorités parlementaires égyptiennes avait pu avoir lieu. Cet entretien n'a pas pu se tenir en raison des élections parlementaires et le Comité n'a toujours pas reçu de réponse à sa demande. Le Comité souhaite obtenir des informations sur le sort de M. al-Nagar, tout comme sa famille et les plaignants concernés par ce cas. Si, comme le prétendent les autorités égyptiennes, M. al-Nagar est volontairement entré en clandestinité, il y a lieu de s'interroger sur les raisons pour lesquelles aucune enquête officielle n'a été ouverte pour tenter de le retrouver et identifier les personnes impliquées. Le Comité réitère sa demande visant à obtenir des précisions supplémentaires.

S'agissant du cas au Zimbabwe, le Comité – comme mentionné dans la décision y afférente – a reçu des informations pertinentes de la part du Président de l'Assemblée nationale, que le Comité remercie sincèrement de l'avoir invité à mener une mission dans le pays. Cette mission permettra de faire avancer le dossier de Mme Mamombe et de dissiper les malentendus qui ont pu surgir. Il n'en demeure pas moins que Mme Mamombe a été arrêtée et relâchée à plusieurs reprises, ce qui en soi constitue une situation préoccupante. Le Comité souhaite également déterminer si ses problèmes de santé mentale ont été provoqués par les violences et les agressions sexuelles dont elle a été victime.

Concernant les préoccupations soulevées par le représentant de la Syrie sur la question de la souveraineté, le Comité collabore, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'UIP, avec les parlements des États souverains réunis sous les auspices de l'UIP. Dans le cadre de l'examen de cas relatifs aux droits de l'homme des parlementaires, le Comité est habilité à correspondre, par l'entremise du Secrétariat de l'UIP, avec les autorités exécutives et judiciaires des pays concernés en vue de parvenir à des solutions. Pour ce faire, le Comité agit dans le respect de ses Règles et pratiques, telles qu'adoptées par le Conseil directeur, et sans porter atteinte à la souveraineté des États.

L'exposé présenté par M. Bako-Arifari ne fait certes pas mention de la situation en Palestine, mais, comme il l'a indiqué au début de son intervention, le Comité est actuellement saisi de 620 cas et ne peut en mentionner que quelques-uns à chaque session. Le Comité a abordé la situation en Palestine lors de la précédente Assemblée et a répondu aux réserves émises par la Knesset israélienne. Par ailleurs, le Comité n'a reçu à ce jour aucune réponse à sa demande de visite en Israël.

M. Bako-Arifari a pris note des observations formulées par la représentante de la Turquie et a salué sa volonté constante de coopérer avec le Comité, lequel a pu saisir la complexité de la situation en Turquie lors de la mission qu'il a dépêchée dans le pays en 2019. Le Comité réitère néanmoins son appel aux autorités turques à aligner la législation antiterroriste du pays sur les normes internationales et régionales, notamment celles de l'Union européenne, ce qui devrait permettre de résoudre certains problèmes relatifs aux droits de l'homme en Turquie. Le Comité encourage les autorités turques à mettre en œuvre le plan qu'elles ont préparé sur cette question.

Réagissant à l'intervention de Mme Sanogo (Mali) concernant les mesures prises par l'UIP pour lutter contre les violations des droits de l'homme, M. Bako-Arifari rappelle que le Comité traite les cas qui lui sont soumis en appliquant un ensemble de procédures établies, notamment le dialogue, la correspondance et les entretiens avec les autorités parlementaires et les plaignants, qui permettent souvent de parvenir à des solutions et d'obtenir la libération de parlementaires. Cette démarche peut être considérée comme une forme discrète de diplomatie parlementaire. Lorsqu'il s'agit de violations flagrantes, le Comité peut publier, par l'intermédiaire de l'UIP, une déclaration ferme destinée à attirer l'attention de la communauté internationale et à inciter les organisations locales, régionales et internationales de défense des droits de l'homme à coopérer en vue d'obtenir des avancées. En outre, les décisions approuvées par le Conseil directeur concernant les cas examinés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires ont souvent un impact dans les pays concernés en les amenant à réexaminer les cas visés par les décisions en question. Le Comité n'a pas recours à la coercition. Ses outils pour atteindre le but recherché sont le dialogue et la diplomatie parlementaire.

*Le Conseil directeur prend acte des réserves formulées par les délégations de l'Égypte, de la Turquie et du Zimbabwe à propos des décisions approuvées concernant les cas examinés dans leurs pays respectifs, ainsi que de celles formulées par la délégation de la Palestine concernant les cas signalés dans ce pays.*

**M. Nyunt Aung Kyi** (Myanmar), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré au nom du Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) sur la situation dans son pays à la suite du récent coup d'État, remercie l'UIP pour son soutien indéfectible envers le CRPH et exprime sa profonde gratitude aux Membres de l'Organisation pour le ferme soutien qu'ils ont apporté au Président, au Comité exécutif et au Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP en soulevant le cas des parlementaires du Myanmar devenus des prisonniers politiques. Le CRPH remercie également l'UIP pour son action, notamment ses demandes auprès des autorités militaires pour qu'elles mettent un terme aux violences cruelles infligées aux citoyens du Myanmar sans défense.

Bien que les parlementaires du Myanmar soient dispersés, ils s'efforcent d'accomplir leur devoir qui consiste à représenter les citoyens qui les ont élus. C'est grâce au programme de l'UIP pour le Myanmar que le CRPH peut fonctionner efficacement. Le parti dirigé par Aung San Suu Kyi est menacé de dissolution, mais ce type de mesure illégale n'affectera aucunement la volonté du peuple du Myanmar. Le CRPH exhorte les Membres de l'UIP à appeler au respect des droits de l'homme et des principes démocratiques au Myanmar et à soutenir les parlementaires élus en 2020 en reconnaissant le CRPH.

*Le Conseil directeur prend note du message délivré au nom du CRPH.*

**b) Forum des femmes parlementaires**  
(CL/207/11b)-R.1)

**Mme S. Kihika** (Kenya), Présidente sortante du Bureau des femmes parlementaires, présentant le rapport de la récente session en ligne du Forum des femmes parlementaires qui s'est déroulée sur deux jours, tel qu'il figure dans le document CL/207/11b)-R.1, déclare qu'à l'occasion de la session, lors des discussions sur l'importance d'assurer une reprise post-COVID-19 respectueuse de l'égalité des sexes, les participantes ont pu écouter les propos liminaires encourageants du Président de l'UIP.

Les participantes ont également discuté des projets de résolution en cours d'examen par l'Assemblée et dressé plusieurs constats : i) les catastrophes, les déplacements de population et l'insécurité liés aux aléas climatiques affectent gravement les femmes et les filles, lesquelles sont particulièrement vulnérables à la violence sexiste ; ii) la numérisation et l'économie circulaire ne contribueront pas efficacement à la réalisation des ODD si l'on omet la question de l'inclusion économique des femmes ; et iii) la lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles en ligne qui visent les enfants, et plus particulièrement les filles, revêt une importance capitale dans un monde de plus en plus numérisé. Elle remercie les membres du Bureau qui ont participé aux comités de rédaction en vue de s'assurer que la dimension de genre soit intégrée dans les divers textes.

Les participantes sont aussi convenues qu'il est essentiel que les parlementaires prennent part aux mouvements mondiaux tels que le Forum Génération Égalité, compte tenu de l'immensité de la tâche qui reste à accomplir pour parvenir à l'égalité des sexes, ce qu'aucun pays ou parlement n'est en mesure de réaliser seul. Des élections ont été également organisées lors du Forum des femmes parlementaires afin de renouveler la moitié des membres du Bureau et d'élire sa nouvelle présidente. Mme Kihika félicite les membres nouvellement élues, notamment Mme Vasylenko (Ukraine), élue Présidente du Bureau, ainsi que Mme Ramzi Fayez (Bahreïn), élue au poste de première Vice-Présidente. Le poste de deuxième Vice-Présidente demeure vacant et sera pourvu lors de la 143<sup>e</sup> Assemblée.

Conformément au Règlement du Forum, et afin de respecter l'intervalle de deux ans pour le renouvellement de la moitié des sièges des représentantes régionales du Bureau des femmes parlementaires, le Forum a décidé de prolonger d'un an le mandat des représentantes régionales du Bureau dont le mandat devait expirer en 2022. Le prochain renouvellement des mandats aura donc lieu en 2023.

**Le Président**, rappelant que l'égalité des sexes est un objectif inhérent à l'UIP dans l'ensemble de ses activités, indique que d'après la liste provisoire des participants à la présente Assemblée, 281 des 732 délégués sont des femmes parlementaires, soit 37,4 pour cent des participants, ce qui constitue un niveau jamais atteint auparavant. Les informations relatives aux délégations mixtes et non mixtes seront publiées dans les résultats de l'Assemblée. Beaucoup reste à faire néanmoins pour améliorer ces chiffres et parvenir à la parité.

**c) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP**  
(CL/207/11c)-R.1)

**M. M. Bouva** (Suriname), Président sortant du Forum des jeunes parlementaires, présentant le rapport du Forum des jeunes parlementaires contenu dans le document CL/207/11c)-R.1, explique que les jeunes parlementaires ont appelé de leurs vœux un avenir résilient, équitable, intelligent, écologique, inclusif et juste. La pandémie a exacerbé une réalité que l'on connaissait déjà, à savoir que les intérêts de tous les citoyens ne sont pas représentés dans un monde où seuls 2,6 pour cent des parlementaires ont moins de 30 ans et où les jeunes atteignent souvent la majorité électorale sans pouvoir se présenter pour autant aux élections parlementaires. Ils sont marginalisés sur le plan politique, malgré leur engagement dans des actions bénévoles novatrices destinées à atténuer l'impact de la COVID-19 en venant en aide aux personnes âgées et vulnérables et en défendant avec force la démocratie et l'action climatique en vue d'assurer un présent et un avenir meilleurs.

Ainsi, le Forum des jeunes parlementaires a appelé les jeunes à s'investir davantage dans la mise en place de démocraties plus représentatives et inclusives, et a aussi appelé à l'instauration d'un nouveau modèle de développement qui réponde aux besoins et aux intérêts de toutes les générations. Le Forum a également présenté le document final de la septième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui s'est tenue récemment, à titre de contribution à la présente Assemblée, et a lancé la nouvelle campagne de l'UIP intitulée *Oui à plus de jeunes au parlement !*

Dans le cadre de son action visant à favoriser la participation et le leadership des jeunes au sein de l'UIP, le Forum a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres de son Bureau et a élu Mme Sahar Albazar (Égypte) à la présidence du Bureau. Animé d'une énergie et d'un enthousiasme renouvelés, le Bureau s'est engagé à faire progresser l'autonomisation des jeunes, en œuvrant notamment à abaisser l'âge jusqu'auquel un parlementaire est actuellement considéré comme jeune. M. Bouva adresse ses meilleurs vœux de succès à sa successeur et invite l'ensemble des parlementaires à continuer à soutenir le mouvement pour la jeunesse à l'UIP.

**Le Président** déclare que les jeunes parlementaires apportent une contribution essentielle aux travaux de l'UIP et que la coopération avec ces derniers sera amenée à se poursuivre.

**d) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient**  
(CL/207/11d)-R.1)

**Mme S. Atallahjan** (Canada), Présidente sortante du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présentant le rapport de la récente réunion de deux jours tenue par son Comité, tel qu'il figure dans le document CL/207/11d)-R.1, déclare que le Comité a longuement discuté de la situation au Yémen et a exprimé son inquiétude quant à la situation humanitaire épouvantable dans le pays, dont pâtissent notamment les femmes et les enfants, et s'est dit particulièrement préoccupé par le niveau élevé d'insécurité alimentaire. Le Comité a insisté sur le fait que l'UIP doit promouvoir en priorité l'accès à l'aide humanitaire au Yémen. Il s'est également déclaré favorable à une solution politique au conflit sous les auspices de l'ONU et a fermement condamné la poursuite de ventes d'armes aux parties au conflit. Il a par ailleurs recommandé aux organes directeurs de l'UIP d'envisager de reconnaître la Chambre des représentants basée à Seyoun, tout en soulignant la nécessité de favoriser l'inclusion et la poursuite du dialogue entre tous les parlementaires élus en 2003. Il demande au Conseil directeur d'approuver sa déclaration sur la situation au Yémen, qui figure à l'annexe II du document CL/207/11d)-R.1, en vue de sa publication sur le site web de l'UIP.

Le Comité a salué les récents accords politiques conclus en Libye et soutient leur mise en œuvre ainsi que la tenue d'élections en décembre 2021. Il a fermement condamné les ingérences étrangères dans le conflit, a appelé l'ensemble des parties prenantes à collaborer en vue de trouver une solution commune pour aller de l'avant et a encouragé la Chambre des représentants basée à Tobrouk à poursuivre le dialogue avec l'UIP.

Le Comité a également salué les accords de paix et de normalisation des relations signés entre Israël et les Émirats arabes unis, le Bahreïn, le Soudan et le Maroc depuis septembre 2020. Il a néanmoins fait remarquer que toute paix doit être inclusive et que la question palestinienne ne doit pas être laissée de côté. Il a donc encouragé les parties concernées à agir en vue de parvenir à une paix globale et durable et s'est félicité du souhait exprimé par ses membres de rétablir la paix dans la région.

Lors de ses longues discussions sur la situation en Palestine, le Comité a accueilli favorablement les élections prévues en mai 2021 et, à sa demande, le Secrétaire général a adressé un courrier à l'ensemble des Parlements membres les invitant à observer ces élections à titre individuel. Les élections ont finalement été reportées, et le Comité a souligné l'importance qu'elles revêtent en vue de garantir une représentation légitime du peuple de Palestine et a dit espérer qu'elles puissent se dérouler dans des conditions libres et équitables.

Le Comité a également exprimé sa vive inquiétude face à l'escalade alarmante de la violence et des tensions à Jérusalem-Est, qui se sont poursuivies jusqu'à l'entrée en vigueur d'un accord de cessez-le-feu. Il a souligné la nécessité pour les parties de faire preuve de retenue et de dialoguer, notant au passage que les membres palestiniens et israéliens du Comité sont tous deux opposés à la violence. Le 12 mai 2021, le Comité a publié une déclaration sur les événements survenus à Jérusalem, qui figure à l'annexe II du document CL/207/11c)-R.1.

**Le Président**, remerciant Mme Atallahjan pour sa contribution aux travaux complexes du Comité, considère que le Conseil directeur souhaite approuver la déclaration du Comité sur la situation au Yémen, telle qu'elle figure à l'annexe I du document CL/207/11d)-R.1.

*Il en est ainsi décidé.*

**e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/207/11e)-R.1)**

**Mme A. Vadai** (Hongrie), Présidente du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présentant le rapport de son Comité contenu dans le document CL/207/11e)-R.1, indique que, lors de sa réunion fructueuse et constructive d'une journée tenue en avril 2021, le Comité a discuté de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les réfugiés, les apatrides et les personnes fuyant les conflits. Les informations communiquées au Comité lors de sa réunion ont une fois de plus confirmé la vulnérabilité et la situation désastreuse des groupes concernés, qui vivent de façon précaire dans des camps surpeuplés disposant de peu de structures. En 2020, la faim, les mariages forcés, la déscolarisation et la stigmatisation ont augmenté au sein des communautés de réfugiés, tandis que le nombre de réinstallations a diminué. L'accès au dépistage et à la vaccination demeure une priorité pour 2021. Pour leur part, les parlementaires doivent veiller à ce que ces groupes bénéficient du traitement et du soutien dont ils ont besoin.

La situation est tout aussi difficile pour les apatrides, lesquels n'ont pas toujours accès aux soins ou peuvent se montrer réticents à les solliciter par crainte d'être arrêtés ou expulsés. Là encore, des politiques prudentes doivent être élaborées afin de garantir l'accès de tous aux services sans que les bénéficiaires ne subissent des représailles. Afin d'éviter de nouveaux cas d'apatridie, le Comité espère que l'UIP pourra agir de manière que l'enregistrement des naissances soit considéré comme un service essentiel et espère également que les parlements prendront des mesures en ce sens dans leurs pays respectifs.

Le Comité a discuté des initiatives en cours, notamment celles déployées dans le cadre de la campagne #IBelong, qui vise à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. Il s'agit là d'un objectif réalisable si, en plus de faciliter l'enregistrement des naissances, les États ratifient les instruments internationaux pertinents et suppriment de leur législation sur la nationalité les discriminations fondées sur le sexe. À l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, le Comité a approuvé une déclaration intitulée *Action parlementaire pour mettre fin à l'apatridie* annexée au rapport du Comité. Ce dernier invite le Conseil directeur à l'approuver pour la communiquer ensuite à l'ONU.

Enfin, le Comité a convenu de définir les mesures de suivi que devront prendre les parlements concernant les engagements pris par leur gouvernement lors du Forum mondial sur les réfugiés, et de travailler sur les activités parlementaires destinées à promouvoir la

mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et aussi celle des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, dans la perspective de leur 45<sup>e</sup> anniversaire en 2022. Concernant les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, le Comité espère pouvoir mettre en place une campagne de sensibilisation en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres parties prenantes.

Pour conclure, Mme Vadai remercie les membres du Comité de l'avoir reconduite dans ses fonctions pour une année supplémentaire et se dit prête à continuer à travailler avec eux en vue de renforcer l'application du droit international humanitaire. Les parlementaires ont pour devoir de ne pas oublier les personnes qui fuient leur foyer, qui vivent dans des situations de conflit ou qui sont privées de nationalité, et se doivent notamment de défendre leurs droits.

**Le Président**, félicitant Mme Vadai pour sa réélection, considère que le Conseil directeur souhaite approuver la déclaration *Action parlementaire pour mettre fin à l'apatridie* annexée au document CL/207/11e)-R.1.

*Il en est ainsi décidé.*

**f) Groupe consultatif sur la santé**  
(CL/207/11f)-R.1)

**M. J. Echániz** (Espagne), Vice-Président du Groupe consultatif sur la santé, présente le rapport contenu dans le document CL/207/11f)-R.1 sur la récente réunion d'une journée que le Groupe a tenue en avril 2021.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver la déclaration publiée par le Groupe à l'occasion de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2021, telle qu'elle figure en annexe dans le document CL/207/11f)-R.1.

*Il en est ainsi décidé.*

**g) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent**  
(CL/207/11g)-R.1)

**M. R. Lopatka** (Autriche), Président du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, présentant le rapport du Groupe figurant dans le document CL/207/11g)-R.1, indique que le Groupe s'est réuni à trois reprises – en janvier 2020, juin 2020 et mai 2021 – et que lui-même a participé à 29 réunions, pour la plupart en ligne. Il a aussi visité des camps basés en Syrie qui abritent d'anciens combattants terroristes étrangers, ainsi que des femmes et des enfants, et s'est également rendu à la prison centrale de Hassaké, où sont incarcérés d'anciens combattants terroristes étrangers. Bien que la fin du Programme conjoint UIP-ONU de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent soit prévue pour juin 2021, la coopération se poursuivra sur la base du protocole d'accord signé entre l'UIP, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT).

Le Secrétariat est en train de développer des outils et des produits pour le compte de l'UIP, tels que le Réseau parlementaire mondial, une carte interactive et une application mobile à l'usage des parlementaires. Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a aussi identifié d'importants partenaires de coopération au niveau régional, tels que les pays du G5 Sahel, région où la montée du terrorisme requiert une attention accrue. En collaboration avec des experts, le Groupe a également préparé des dispositions législatives types sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui devraient être présentées d'ici la fin de l'année.

Organisé conjointement par l'UIP, l'ONUDD et le BLT, le premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme devrait se tenir en présentiel à Vienne, immédiatement après la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, prévue en septembre 2021. Malgré les difficultés qu'il rencontre, le Groupe progresse dans la bonne direction et espère attirer de nouveaux bailleurs de fonds pour financer ses activités.

**Le Président**, soulignant qu'aucun pays n'est à l'abri du terrorisme, invite le plus grand nombre possible de parlementaires à participer au Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme.

*Le Conseil directeur prend note des rapports relatifs aux activités des comités et des autres organes.*

Point 12 de l'ordre du jour

**RÉVISION DE LA STRATÉGIE DE L'UIP**

**Le Président**, rappelant qu'une nouvelle version de la Stratégie de l'UIP doit être élaborée puis présentée à la prochaine Assemblée fin 2021 pour approbation, indique qu'il est essentiel que les Membres contribuent à ce processus et les invite à apporter leur contribution en répondant à l'enquête prévue à cet effet.

**Le Secrétaire général** convient qu'il est essentiel que ce processus soit inclusif afin que la nouvelle version de la Stratégie continue de refléter les attentes et les aspirations des Membres de l'UIP dans la feuille de route relative aux objectifs et aux activités de l'Organisation. L'actuelle Stratégie, qui arrive à échéance en décembre 2021, sera révisée à l'issue de la phase d'évaluation qui touche désormais à sa fin. La phase d'évaluation comprend à la fois des consultations auprès des diverses parties prenantes et une collecte d'informations via un questionnaire envoyé à l'ensemble des Membres. À ce jour, quelque 650 réponses ont été reçues, et l'UIP espère en recevoir davantage. Les réponses seront prises en compte dans les recommandations qui seront présentées au Comité exécutif en juillet 2021, notamment en vue de l'établissement du budget 2022. Un projet de Stratégie sera ensuite préparé à partir de la réponse fournie par le Comité avant d'être examiné et éventuellement adopté par l'Assemblée, avec pour ligne de mire son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Tous les Membres sont invités à contribuer activement au travail d'évaluation afin de s'assurer que les priorités qu'ils ont eux-mêmes identifiées soient prises en compte dans la nouvelle version de la Stratégie.

**Le Président**, remerciant le Secrétaire général et ses collaborateurs pour leur soutien décisif au processus d'évaluation, déclare que le but de la Stratégie est de renforcer l'UIP, laquelle attend donc des Membres qu'ils répondent à l'enquête afin d'identifier la meilleure voie à suivre pour l'UIP au cours des cinq prochaines années.

Point 13 de l'ordre du jour

**DIVERS**

**Mme C. Roth** (Allemagne), se référant à une déclaration faite lors de la séance de la veille par la Présidente du Groupe des Douze Plus, dit qu'à la suite de son intervention, la Présidente a fait l'objet d'une attaque verbale de la part du Vice-Président de l'UIP, M. Chen Guomin. En plus d'avoir été proférées sur un ton agressif inacceptable, les allégations de M. Chen Guomin étaient totalement infondées. L'UIP est l'instance par excellence où l'on peut débattre en priorité des droits de l'homme des parlementaires, mais la triste réalité est que des parlementaires de Belgique, du Canada, des États-Unis, de Lituanie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, ainsi qu'un membre du Parlement européen, font l'objet de sanctions de la part de la Chine pour le simple fait d'avoir exprimé, dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires, des préoccupations légitimes en matière de droits de l'homme concernant les violations présumées des droits des Ouïghours au Xinjiang et les restrictions imposées à la démocratie à Hong Kong. Il est inacceptable et contraire aux valeurs fondamentales de l'UIP que des parlementaires puissent encourir des sanctions pour s'être exprimés, dans le cadre des travaux de l'UIP, sur des questions relatives aux droits de l'homme. Le membre concerné n'a aucune leçon à donner en matière de démocratie.

**Mme H. Baldwin** (Royaume-Uni), saluant la qualité des divers rapports qui ont mis en évidence l'importance du travail accompli par l'UIP en vue de rassembler tous les parlementaires, déclare que son pays soutient fermement le principe sacré selon lequel les parlements sont des enceintes sûres dans lesquelles les parlementaires peuvent soulever

des questions et exprimer des opinions, y compris celles susceptibles de susciter des divergences de vues et des débats animés. Les parlementaires ne devraient pas faire l'objet de sanctions pour le simple fait d'avoir soulevé certaines questions dans leurs parlements nationaux. Elle espère que le Président insistera sur ce principe important dans son allocution de clôture.

**M. J.M. Kabund-a-Kabund** (République démocratique du Congo) indique qu'un séisme volcanique s'est produit quelques jours auparavant autour de la ville de Goma, faisant des dizaines de victimes et causant de nombreux dégâts. Les autorités ont pris des dispositions pour assurer la sécurité de la population et surveillent de près la situation. Il lance un appel aux Membres de l'UIP afin qu'ils aident son pays à se remettre de cette catastrophe.

**M. Chen Guomin** (Chine), soulignant que la déclaration faite lors de la séance de la veille par la Présidente du Groupe des Douze Plus était déplacée et non conforme aux procédures démocratiques, dit rejeter les observations qui viennent d'être faites concernant le point en question, les jugeant à la fois inacceptables et fallacieuses. Il estime que la décision de l'Union européenne d'imposer des sanctions unilatérales contre son pays est fondée sur des mensonges et de la désinformation, qu'elle est une violation flagrante du droit international et des normes fondamentales des relations internationales et qu'elle constitue une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la Chine, laquelle a légitimement réagi en prenant des mesures de rétorsion afin de préserver sa souveraineté et ses intérêts.

Justifier des sanctions en rejetant la faute sur la Chine va à l'encontre des traditions et des valeurs de l'UIP, laquelle a pour habitude de s'appuyer sur les faits en vue de rechercher un terrain d'entente et des solutions communes aux problèmes. Soucieuse de faire progresser ses relations bilatérales, la Chine espère que l'Union européenne reviendra sur sa décision et cherchera plutôt à résoudre les différends par le dialogue et la communication, en prenant des décisions rationnelles et non impulsives. Aucun pays n'est supérieur aux autres et l'époque où la Chine était brimée par les puissances occidentales est désormais révolue. La Chine d'aujourd'hui œuvre pour un avenir commun de paix, de sécurité, de développement et de bien-être pour tous et rejette tout dialogue fondé sur un pied d'inégalité, sur des mensonges pernicieux, sur des allégations infondées ou sur la désinformation.

**Le Président**, après avoir exprimé sa solidarité avec la République démocratique du Congo et son peuple à la suite de la récente catastrophe naturelle survenue près de Goma, déclare qu'en tant que Président de l'UIP, il n'ordonnera jamais à ses collègues parlementaires de s'auto-censurer, dans la mesure où ils jouissent de la liberté d'expression et peuvent exprimer leurs désaccords, pour autant qu'ils le fassent de manière courtoise et sereine. La volonté de prendre en compte la pluralité des points de vue est l'un des fondements de la démocratie parlementaire, ce qui signifie que l'on ne saurait en aucun cas tolérer ou accepter des sanctions à l'encontre de parlementaires. C'est en vertu de ce principe fondamental que la Présidente du Groupe des Douze Plus a fait une déclaration importante sur les sanctions en question, dans le but de susciter le dialogue et d'échanger des points de vue sur le sujet. Il ne fait cependant aucun doute que les réunions en présentiel sont largement plus adaptées à ce type de débat.

Déclarant la séance close, le Président souhaite bonne chance à tous les Membres et dit avoir hâte de travailler à nouveau avec eux prochainement, a fortiori dans le monde de l'après-pandémie.

*La séance est levée à 17 h 50 (HAEC).*